

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. JUIN

1779.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approba-
sion du Commissaire-Examineur.*

*Livres nouveaux qui se vendent chez l'Im-
primeur de ce Journal.*

Almanach ecclésiastique des Païs-Bas ,
contenant l'état du clergé séculier &
régulier de chaque diocèse , pour l'année
1779.

Comte de Valmont , ou les égaremens de
la raison , 5 vol. in-8°. Nouv. édit. *Paris.*

Examen de l'évidence intrinsèque du chris-
tianisme , traduit de l'anglois ; nouv. édit.
considérablement augmentée par les obser-
vations de Mr. Flexier de Reval. In-12°.
Liege 1779.

Explications des cérémonies de la Messe ,
par le R. P. Pierre le Brun , prêtre de
l'Oratoire ; nouv. édit. , 8 vol. gr. in-8°.

Exposition de la doctrine chrétienne par
Mesanguy, ou Instruction sur les princi-
pales vérités de la religion , 4 vol. in-12.
Paris 1777.

Histoire de l'abolition de l'Ordre des Tem-
pliers , in-12. *Paris 1779.*

Observations philosophiques sur le système
de Newton, le mouvement de la terre
& la pluralité des mondes , par Mr. l'ab-
bé Flexier de Reval ; in-12. *Paris 1778.*

Poète (le) des mœurs, ou les maximes de
l'honnête homme & de la sagesse , par
Mr. l'abbé Blanchard. Nouv. édit. 3 vol.
in-12. *Liege 1779.*

Trésor (le) du chrétien, ou principes &
sentimens propres à renouveler & con-
sommer le christianisme dans les ames ,
par Mr. l'abbé Champion de Pontalier ,
2 vol. 12. *Paris 1778.*



JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

I. JUIN

1779.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Recherches historiques sur l'état de la religion chrétienne au Japon, relativement à la nation hollandoise. Traduit du hollandois de Mr. le baron de Haren. A Londres & à Paris. 1778. 1 vol. in-12. de 220 pag.

L'ESPOIR que la philosophie a conçu d'anéantir les notions historiques, pour étayer par des faits imaginaires ses différentes prétentions, & pour empêcher ses adversaires de se servir contre elle de l'autorité des événemens & de l'expérience, s'accroît & se fortifie de jour en jour. Les gens instruits ont beau se

récrier, dévoiler le mensonge, citer l'impof-
ture au tribunal des témoins contemporains,
la contagion fe répand de plus en plus; bien-
tôt l'histoire de tous les siècles, l'histoire fa-
crée & profane, l'histoire du Japon comme
celle de l'Europe ne feront plus qu'un tableau
d'imagination, dont la philosophie aura com-
biné les traits. Encouragé par les succès des
Raynal (a), des Sacy (b), des Robertson (c),
des Watfon (d), Mr. Haren entreprend de
courir la même carrière, de combattre des faits
avérés pour leur substituer des contes de fées,
affaifonnés de petits artifices philosophiques,
fi propres à provoquer les éloges des Journa-
listes & à assurer la vogue.

Mr. H. prétend, ainsi que tous les écrivains
à la mode, que la connoissance de l'histoire
est réservée à ce siècle, qu'on n'a jamais été
bien instruit de ce qui s'est passé au Japon
dans le dernier siècle, que les Hollandois ac-
cusés par tous les écrivains du tems de s'être
comportés à l'égard des Chrétiens du Japon,
en lâches & en apostats, s'y sont comportés
au contraire avec toute la sagesse & toute la
vertu possibles.

Pour appuyer ce paradoxe historique, Mr.
Haren commence par adopter le vieux conte
touchant un pilote espagnol, qui disoit aux
Japonois que Philippe II avoit conquis ses vas-
tes

(a) Déc. 1772, p. 397. — 15. Mai 1777, p.
98, & autres là-même.

(b) 15 Juin 1778, p. 250. — (c) 15. Mars
1778, p. 393. — (d). 15. Août 1778, p. 561.

tes états en faisant précéder ses troupes par des missionnaires qui préparoient la révolution. Mais sentant le ridicule de ce prétendu discours du pilote (a), il combat d'une manière directe les reproches faits aux Hollandois touchant les malheurs du christianisme au Japon. Si les moïens de justification ne font pas du goût de tout le monde, on ne peut disconvenir qu'ils n'aient quelque chose de bien accommodant & de bien propre à être applaudis dans le tems où nous sommes. P. ex. on sçait que les Hollandois prêterent leurs canons aux Japonois pour exterminer les Chrétiens; Mr. de H. convient ingénument du fait, mais il fait voir, qu'ils y étoient forcés. Oui, *forcés*, c'est-à-dire, que s'ils n'avoient obéi ils eussent été chassés du Japon comme les Portugais; or qui peut tenir contre la force, ignore-t-on que la force anéantit la liberté, & conséquemment le crime ?

La cérémonie du Jéfumi, qui consiste à fouler aux pieds l'image de Jesus-Christ, n'a rien qui ait pu détourner les Hollandois du commerce avec le Japon, ils s'y soumettent, comme

(a) Comment ce pilote auroit-il pu dire aux Japonois que Philippe II avoit acquis ses vastes états par le moyen des missionnaires ? Ce conte absurde n'a pu se présenter à l'esprit de personne. L'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas étoient l'héritage de ce Prince. Cortez avoit-il soumis l'Amérique par l'assistance des missionnaires ? Il n'y a donc aucun bon sens dans le discours qu'on fait tenir à ce pilote, ni aucune vraisemblance qu'il l'ait tenu.

tout le monde sçait, avec toute l'indifférence possible. Aucun historien, aucun navigateur n'a jamais formé de doute là-dessus; Mr. de Haren se contente de dire tout uniment que c'est une *affreuse calomnie*.

Mais comment est-ce qu'on le prouve?

De bonnes preuves je n'en trouve.

Un périodiste philosophe n'a pu s'empêcher de trouver singulière cette manière de réfuter des faits avérés & avoués généralement par ceux même que Mr. H. entreprend de justifier.

Année 1779. „ Nous sommes très-persuadés, dit ironique-
N°. 8, p. 458. „ ment le rédacteur de la Gazette universelle,
„ que l'auteur pense, en effet, que par un pri-
„ vilege unique, les Hollandois sont dispen-
„ sés de faire cette cérémonie, à laquelle sont
„ indispensablement soumis tous les habitans
„ du Japon; mais nous voudrions que l'au-
„ teur eût rapporté des preuves plus complet-
„ tes; car lorsqu'il s'agit d'une accusation aussi
„ grave; il nous semble qu'un simple défaveu
„ est bien foible, & ne justifie guere des ac-
„ cusés „

Je ne refuse pas de croire, que c'est par droiture de caractère, peut-être par respect pour la religion de Jesus-Christ, que Mr. H. ne peut se résoudre à croire ses compatriotes capables de s'affujettir à la cérémonie du Jésus-mi; mais je soupçonne que Mr. H. ignore les effets singuliers que l'esprit de commerce & d'intérêt a sur le cœur de l'homme, à quel point cet esprit ravale & dénature le caractère national. Les autres passions paroissent

moins s'éloigner des procédés honnêtes & généreux, mais sur-tout, suivant la parole de Dieu même, elles nous éloignent moins des sentimens religieux, & nous ferment d'une manière moins invincible le retour vers Dieu (a). Absolument condamnables & justement proscrites par la sainteté de la loi chrétienne, les passions criminelles présentent quelques fois un côté avantageux. L'orgueil élève l'homme, l'amour le rend sensible, la colere l'agite & l'anime (b), mais l'avarice, l'esprit d'intérêt l'endurcit & le stupéfait.

Quoiqu'il ne soit plus permis aujourd'hui de lier les événemens avec les vûes de la Providence, de chercher dans la destinée des hommes l'expression de la justice ou de la bonté de Dieu; en me pardonnera peut-être une réflexion que je fais d'après l'abbé Raynal, auquel sans doute on ne supposera point une trop forte dose de fanatisme. Cet abbé remarque qu'après le genre d'apostasie qui a conservé aux Hollandois le commerce du Japon, cette nation est tombée dans un état d'avilissement qui la ravale au-dessous de tout ce que la cupidité a jamais fait essuier aux hommes

(a) *Radix omnium malorum est cupiditas : quam quidam appetentes erraverunt a fide, & inseruerunt se doloribus multis.* 1. Tim. 6. — *Non potestis Deo servire & mammonæ.* Matth. 6.

(b) Avec excès sans doute, & relativement à des objets illégitimes, & produisant sur l'ame des effets funestes, mais qui néanmoins la dégradent & la flétrissent moins que la vile & stupide cupidité.

mes de flétrissant & d'ignominieux. " Depuis
 „ 1641 ils sont relégués dans l'isle artificielle
 „ de Desima , élevée dans le port de Nanga-
 „ zaki , & qui communique par un pont à
 „ la ville. On désarme leurs vaisseaux à mesure
 „ qu'ils arrivent , & la poudre , les fusils , les
 „ épées , l'artillerie , le gouvernail même sont
 „ portés à terre ; dans cette espece de pri-
 „ son , ils sont traités avec un mépris dont on
 „ n'a point d'idée , & ils ne peuvent avoir
 „ de communication qu'avec les commissaires
 „ chargés de régler le prix & la quantité de
 „ leurs marchandises. Il n'est pas possible que
 „ la patience avec laquelle ils souffrent ce
 „ traitement depuis plus d'un siecle , ne les
 „ ait avilis aux yeux de la nation qui en est
 „ le témoin „ *Hist. phil. & polit. t. 1. p.*
146, édit. d'Amsterdam , c'est-à dire , de Lie-
 ge , 1772.

Je ne releverai pas les idées d'une fausse po-
 litique & d'une mauvaise philosophie dont Mr.
 de H. a parsemé son ouvrage ; ce genre d'é-
 pidémie est tellement répandu dans la littéra-
 ture du jour , qu'un critique y perdrait son
 tems & ses peines. Je m'arrêterai avec plus de
 plaisir aux preuves que Mr. de H. donne de
 la conservation du christianisme au Japon. Il
 fait voir que la plus horrible des persécutions
 n'a pu l'anéantir , & qu'il y a encore aujour-
 d'hui assez de Chrétiens dans cet empire reculé
 pour engager ce gouvernement foible & cruel
 d'avoir continuellement l'œil sur les tristes res-
 tes de ce troupeau ravagé.

Il viendra sans doute un jour où la philo-
 sophie

sophie entreprendra de nier la réalité des tourmens essuïés par les Chrétiens du Japon, comme ils nient les cruautés de Déce, de Trajan, de Dioclétien &c. S'il étoit possible de prévenir ce genre d'imposture réservée aux lecteurs des siècles à venir, l'ouvrage de Mr. H. serviroit particulièrement à cet effet. Il parle dans le plus grand détail des horreurs exercées par les tyrans qui occupoient le trône du Japon, de la patience & de la vertu des Chrétiens dévoués aux supplices les plus horribles & les plus raffinés. " La résignation des Chrétiens , dans les tourmens qu'on leur faisoit subir , , parut un outrage au gouvernement.... On , chercha à rendre la séparation de l'ame d'a- , vec le corps aussi douloureuse , & (ce qui , étoit plus sensible encore pour les Japonais) , aussi honteuse qu'il étoit possible , par les , tourmens les plus longs & les plus horri- , bles & par les plus abominables prostitu- , tions. Mais comme ces moyens ne suffirent , pas encore, on promulgua enfin la loi qui , défendoit aux Chrétiens de mourir mar- , tyrs , ,

" Cela doit d'abord paroître un paradoxe , , mais il n'est cependant pas moins vrai. Le , Chrézien qui refusoit d'apostasier, étoit ex- , posé à des tourmens qu'on augmentoit par , degrés, en présence de chirurgiens, qui , étoient chargés d'avertir lorsque le patient , pourroit succomber sous la douleur. Alors , on portoit cet infortuné dans un bon lit , , où on lui donnoit tout ce qui pouvoit le , rappeler à la vie en le soignant avec la plus

„ grande attention & en l'exhortant sans cesse
 „ avec ironie à ne point abrégér sa vie s'il
 „ vouloit mourir martyr de la foi. Lorsque les
 „ inspecteurs affuroient que le patient se trou-
 „ voit en état de souffrir de nouveaux tour-
 „ mens , les bourreaux recommençoient leurs
 „ cruautés „ Je m'arrête dans ces détails d'hor-
 reurs , pour remarquer que les philosophes , en
 attendant que le tems les mette en état de nier
 ces faits , en ont fait l'apologie ; que Mr. de V.
 en particulier a exalté la sagesse d'un gouver-
 nement qui avoit rendu si bonne justice aux
 Chrétiens , & que plus d'un journal en a pré-
 senté l'éloge , à l'occasion de l'ouvrage de Mr.
 de Haren.



*Lettre d'un provincial à un de ses amis sur
 le célibat ecclésiastique. A la Haïe , chez
 Goffe, 1778. Broch. in-8°. de 78 pages.*

CE provincial est un honnête apostat de
 la religion catholique , qui , réfugié en
 Hollande , exhale toutes ses fureurs contre le
 célibat ecclésiastique , qu'il a trouvé au-dessus
 de ses forces , & qu'il conclut delà être infi-
 niment nuisible à la santé & à toutes les opé-
 rations du corps & de l'ame. On sent aisé-
 ment , dans quelle heureuse situation doit se
 trouver un homme qui s'est industrieusement
 soustrait à un régime si destructif du bien-être
 moral & physique ; nous l'en félicitons de tout
 notre cœur.

Quand on se porte bien, on peut faire beaucoup de choses, & quand on aspire à la gloire d'être auteur, il est naturel qu'on consacre ses loisirs à acquérir des connoissances assorties à la matiere qu'on veut traiter de préférence. Nous conseillons donc au *provincial* de s'employer sérieusement à l'étude de l'histoire, de la physique, de la logique & de la décence. Ces différentes études peuvent lui être d'une grande utilité : ne dussent-elles produire d'autre fruit que de l'empêcher de publier dans la suite des diatribes de ce genre, ce seroit beaucoup, & il n'auroit point à regretter ses peines.

Or c'est ce qu'il peut s'en promettre avec une espece de certitude. Car, pour peu qu'il vienne à s'instruire, il comprendra qu'il est d'un mauvais ton de déclarer *fanatiques, mystiques, bigots, gens de peu d'esprit & plongés dans l'ignorance*, ceux qui pensent tout bonnement, qu'on ne meurt pas subitement pour n'avoir pas de femme. La lecture de l'histoire ecclésiastique le convaincra qu'il n'en sçait pas un mot, & que tout ce qu'il en a dit, n'est qu'un tissu de contes puérils & grossièrement passionnés, qui ne peuvent donner qu'une bien mauvaise idée de son esprit & de ses mœurs. La physique, l'expérience & l'histoire de tous les siècles lui apprendront que les célibataires vivent généralement plus long-tems que les personnes mariées. Le cher *provincial* n'aura qu'à consulter l'excellent ouvrage de Mr. Brown sur les *Erreurs populaires*, où ce célèbre médecin, regardant la longévité des célibataires comme un fait incontestable, en

allegue des raisons aussi plausibles, qu'une physique modeste puisse en donner. Il n'aura qu'à interroger le célèbre Leoniceni, un des plus grands médecins que l'Italie ait produits ; & il apprendra que le célibat est un moyen admirable pour atteindre à un âge très-avancé ; cet habile homme lui dira qu'à l'âge de 90 ans, il jouissoit encore d'une santé robuste, & que ses connoissances physiques lui ont appris à attribuer cet avantage à la continence qu'il avoit gardée avec la plus scrupuleuse attention. Il n'a qu'à lire les anciennes histoires grecque & romaine, il sçaura que les athletes s'éloignoient des femmes, dans la seule intention de conserver leurs forces & l'énergie de leur constitution ; il sçaura que les seuls célibataires concertoient pour la palme aux jeux olympiques (a). — S'il a plus de confiance dans les

(a) *Qui studet optatam cursu contingere metam,
Multa tulit fecitque puer, sudavit & alsit ;
Abstinuit Venere. H. a. p.*

Saint Paul atteste également cet usage des anciens : *Qui in agone contendit, ab omnibus se abstinuit. 1. Cor. 9.* — A ces considérations purement physiques qu'il me soit permis d'en ajouter quelques unes d'un genre différent. Sans rien déroger au respectable état du mariage, qui sera toujours le grand corps de la société civile, sa base & sa conservation, j'observerai que les célibataires tiennent, dans l'ordre politique, une place qui doit être précieuse à ceux qui aiment le bien public & la gloire nationale. C'est une expérience reconnue, que les hommes qui ne vivent pas dans l'intimité des femmes, conservent
un

histoires modernes, il pourra se convaincre qu'un bon curé de ce pays, parvenu à l'âge des Antoine, des Paul, des Paphnuce, des Zozime, également célibataires, interrogé par son évêque touchant le régime qui lui avoit procuré une si longue vie, répondit que c'étoit l'effet du célibat (a).—Mais, si le provincial

un caractère plus mâle, plus vigoureux, plus capable de grands sacrifices & de grands efforts. On peut dire qu'en général leur esprit est plus actif, leurs idées plus hardies, leur étude & leur méditation plus suivies & plus profondes. On a observé que la plupart des monumens dûs à la générosité des particuliers, sont l'ouvrage des célibataires; leurs affections & leurs soins n'étant pas absorbés par des objets de famille, se portent naturellement vers le bien public. C'est dans cette classe qu'on trouve les actions du plus grand courage, le mépris de la vie, les sentimens sublimes par lesquels l'homme semble s'élever au-dessus de l'humanité. C'est aux célibataires qu'on doit principalement les chef-d'œuvres de l'esprit & des inventions dans les sciences; & en tout, ce genre d'hommes paroît plus capable d'écrire, de faire & de produire de grandes choses. Les payens ont rendu hommage à la vérité incontestable de ces observations, & l'ont exprimée avec toutes les graces de la poésie :

Felices animos, quibus hæc cognoscere primis

Inque domos superas scandere cura fuit !

Credibile est illos pariter vitiisque locisque

Altius humanis exeruisse caput ;

Non Venus & vinum sublimia pectora fregit.

Ovid. l. i. Fast.

(a) Antoine Hasech, curé de Gouvi dans le comté

avoit , comme il paroît l'avoir , un goût particulier pour étudier la physique dans de jolis romans , il apprendroit dans celui de la *Nouvelle Héloïse* , composé par le très-fameux J. J. Rousseau , que la *nécessité* , dont il parle d'une manière si décidée & si expérimentale , est chimérique ; qu'elle n'est connue que des gens de mauvaise vie ; que ces prétendus besoins n'ont point leur source dans la nature , mais dans la volontaire dépravation des sens &c. &c.

En effet , on comprend aisément comment la *volontaire dépravation des sens* peut former des *besoins* & des *nécessités*. Tel homme , adonné aux liqueurs spiritueuses , protestera très-sérieusement qu'il ne peut s'en passer. Tel autre , accoutumé à des mets exaltés par les raffinemens de la gourmandise , trouvera insipides & dégoûtantes toutes les nourritures simples. Tel autre , étouffé sous les pélisses en hiver , tremblera de froid dans les plus belles journées de l'été.

— Quel est le genre de passion , accru & fortifié par un long usage , qui ne devienne une loi impérieuse , à laquelle il n'est guere possible de résister ? N'entendons nous pas tous les jours des hommes colériques & orgueilleux nous assurer qu'il est impossible de pardonner

comté de Salm , duché de Luxembourg , mort à l'âge de 125 ans. Le nom allemand de ce village , Gûltich , d'où vient le nom *Gulensis* , qui est au bas du portrait de ce respectable vieillard , a fait croire à quelques personnes qu'il avoit été curé de Geule près de Mastrecht ; c'est une erreur.

une injure ? Un avare croit-il qu'on peut vivre heureux dans la médiocrité ? L'ambitieux comprend-il davantage que le bonheur consiste à se retirer de l'éclat des dignités & des honneurs ? Or, s'il en est ainsi de ces passions, qu'on peut en quelque sorte appeller spirituelles & regarder comme plus immédiatement dérivées de l'ame, que sera-ce de ces passions opaques, dont le degré de force se mesure précisément sur l'impulsion de la matiere ? — J'ai fait observer ailleurs que la corruption est un besoin factice éternel ; que l'impuissance même est ardente dans l'homme à ferrail. *Il en est, dit Montesquieu, de la luxure comme de l'avarice, elle augmente sa soif par l'acquisition.*

Mais n'y a-t-il pas, relativement à cet objet, des tempéramens singulièrement prompts & indociles, des imaginations impérieuses & fatigantes, enfin des constitutions physiques, sur lesquelles le célibat peut avoir des effets fâcheux ? A quoi vise cette demande absolument étrangère à la question du célibat ecclésiastique ? Le nombre des tempéramens opposés au célibat fût-il supérieur à ceux qui y sont assortis, ce qui certainement est de toute fausseté (a), quelle conclusion en pourroit-on

(a) D'habiles médecins jugent que la continence la plus absolue ne peut produire aucun mauvais effet sur quelque tempérament que ce soit. Mr. Tissot, qui n'est point de cet avis, convient que, si le cas est possible, " l'on peut en " affirmer la rareté, sur-tout dans ce siècle qu'il " paroît être celui de la faiblesse ; & l'on se trompe " tous les jours en attribuant indistinctement à cette

roit-on tirer ? qu'est-ce que le nombre des célibataires ecclésiastiques en comparaison des autres citoyens ? Dans telle ville où le clergé est regardé comme très-nombreux, il n'y a pas 2000 ecclésiastiques contre 100 mille laïques ; dans d'autres, il n'y en a pas 1 contre 100. A la campagne, pour 1000 laïques, il n'y a souvent que 2 ecclésiastiques. Nous voilà donc bien loin de pouvoir appliquer à la question présente les effets que le célibat peut avoir sur des hommes, que la providence n'y appelle pas, & qui ne peuvent se plaindre que d'eux-mêmes, pour s'y être engagés sans vocation, sans s'être intimement consultés, sans avoir consulté le grand Maître des destinées humaines, & pour avoir été indociles à la voix qui leur marquoit une route différente.

Notre *provincial* regardera sans doute comme une espèce de mysticisme, ce que je dis ici des vocations, & de l'influence d'une Providence supérieure sur le choix des différentes conditions qui composent la société générale. Mais outre que l'indifférence à cet égard ne peut être attribuée à Dieu que par un déiste ; je suppose que le *provincial*, pour avoir abjuré

la

„ cette cause les maladies qui attaquent les personnes nubiles du sexe, & en leur conseillant le mariage : remède souvent mal indiqué, & souvent nuisible „. Tissot, *l'Onanisme*, art. 4. sect. 11, pag. 229. édit. de Lausanne 1777. — “ Il est rare, dit Mr. Gaubius, que la continence produise quelques maux „. *Institutiones pathologicae*. §. 563.

la religion catholique, croit encore à l'Evangile; du moins il l'assure, il prétend se régler sur sa décision. Or rien n'est plus clairement exprimé dans ce livre divin que la vocation de certaines personnes à la continence (a). D'où il s'ensuit qu'un Chrétien ne peut douter 1°. Que cette vocation ne soit réelle. 2°. Que celui qui la donne, n'ait la connoissance des tempéramens qu'il y destine (b).

A quoi sert donc cet étalage pédantesque d'ouvrages de médecine, de chirurgie, d'anatomie, de chymie, de pharmacie, que le dissertateur n'a jamais lus, dont il cite les titres tant bien que mal, & toujours contre le sens des auteurs dont il emploie l'autorité? Ces auteurs ont-ils écrit qu'en général, sans égard aux propriétés particulières des tempéramens, le célibat détruiroit l'organisation de l'homme, corrompoit

(a) *Sunt eunuchi qui seipsos castraverunt propter regnum cælorum. Qui potest capere capiat. Matt. 19. Non omnes capiunt verbum illud, sed quibus datum est. Ibid.*

(b) Malgré l'avis du faiseur de brochures, il ne faut pas regarder comme l'effet d'un penchant physique irrésistible, les épreuves destinées à épurer, à humilier, à affermir les âmes justes. S'il y a des combats à soutenir pour la continence, il y en a de bien nécessaires pour la conservation de toutes les vertus. Mais les rigueurs de la vertu ne surpassent jamais ses douceurs. Seroit-on assez malheureux, assez mal né, pour n'avoir jamais ressenti quelle délicieuse pensée s'élève à la vue des plaisirs qu'on a dédaignés, des passions qu'on a vaincues, des obstacles qu'on a surmontés?

A. Part.

M

rompoit son sang, dépravoit ses facultés intellectuelles & physiques? Oh non; tout ce qui résulte de leurs observations, soit bonnes soit mauvaises, c'est qu'absolument le célibat peut avoir ces effets. Mais c'est-là une assertion si connue & si vulgaire, que je ne me fusse pas avisé de prévoir qu'en 1778 on feroit en Hollande un livre pour nous l'apprendre. Hélas! s'il falloit se régler sur ce qui *peut* être, & même sur ce qui arrive quelques fois, que deviendrait le monde? L'usage du vin *peut* avoir sur certaines personnes de mauvais effets; ainsi donc que Mr. le *provincial* s'empresse à écrire une diatribe contre le vin. Mais l'abstinence absolue du vin *peut* nuire à d'autres personnes, sur-tout à celles qui en ont fait long-tems usage, ou qui auroient quelque disposition à des maladies putrides. Il faudra donc que Mr. le *provincial* se mette encore en devoir d'écrire contre l'abstinence du vin. Mais pour dire quelque chose de plus assorti à la matière dont il s'agit, il est constant que le mariage est *souvent nuisible*, comme dit Mr. Tissot, même à ceux auxquels on le conseille pour tout remède, qu'il ne fait qu'ajouter aux maux &c. Certainement, si notre *provincial* est conséquent dans sa grande affection pour l'humanité, il écrira un traité tout aussi diffus & harangueur contre le mariage, que celui qu'il nous a donné contre le célibat. . . . Tout cela va lui donner bien de l'ouvrage; s'il en avoit eu autant, il y a quelques années, & qu'il s'en fût occupé sérieusement

fement, je tiens pour certain qu'il eût pu per-
fêvérier dans le célibat (a).

Ce qui prouve peremptoirement la fausseté
de ce genre de maladie dont l'auteur amuse les
ames foibles & crédules, ce sont tant de per-
sonnes vertueuses des deux sexes qui vivent dans
le célibat sans aucun lien, sans aucun engage-
ment ni religieux ni civil; qui certainement n'au-
roient pas la folie de se ruiner l'esprit & le corps
pour persévérer dans un état, auquel elles ne
tiennent que par goût, & qui leur deviendrait
justement odieux, s'ils en ressentoient les ef-
fets funestes que les imaginations luxurieuses
lui attribuent. Cette même observation anéan-
tit les calomnies atroces dont le lâche écrivain
noircit les ministres de l'Eglise catholique, ca-
lomnies fondées sur la prétendue *nécessité*,
qu'il dit connoître si bien, & qui suivant le
philosophe de Geneve, *n'est connue que des
gens de mauvaise vie.*

J'ose ici demander quel peut être le but

(a) Les Payens regardoient le désœuvrement
& l'ennui comme la source du libertinage. Ho-
race nous assure, que lorsqu'on n'est point con-
stamment & honnêtement occupé, la continence
devient une *torture*. Or dans le tems où nous
sommes, qu'y a-t-il dans le monde que frivolité,
ennui, dégoût, satiété? Comment des gens pour
qui la vie est une charge, supporteroient-ils le
joug de la continence?

Et ni

Postes ante diem librum cum lumine, si non

Intendes animum studiis ac rebus honestis,

Invidiâ vel amore vigil torquere. Hor. ep. 2. l. 1.

honnête d'une diatribe de ce genre. Ce n'est pas en faveur de la population dont nous sommes déjà surchargés, ce n'est pas en faveur du mariage, dont ils ne veulent pas, que ces moralistes réprouvent le célibat des prêtres. Qu'on me dise donc quelle peut être l'intention qui les dirige dans ce noble travail. Pour moi je n'y puis découvrir d'autre motif que de justifier par une prétendue *nécessité*, l'abomination de leur vie, ce libertinage effréné qui porte le désordre dans tous les états, cette luxure vague & destructive d'eux-mêmes comme des infortunés qui en font l'objet ou le fruit; de légitimer en quelque sorte l'existence de *cette multitude d'enfâns abandonnés*, comme s'exprime le Dictionnaire encyclopédique, *par une philosophie toute bestiale* (a); d'effacer

(a) Ce passage de l'*Encyclopédie* mérite d'être lu en entier. " Rien n'est donc plus contraire à
 „ l'accroissement & au repos de la société que la
 „ doctrine & le célibat infâme de ces faux philo-
 „ sophes, qu'on écoute dans le monde, & qui ne
 „ nous parlent que du bien de la société, pendant
 „ qu'ils en ruinent en effet les véritables fonde-
 „ mens. D'une autre part rien de si salutaire à
 „ un état que la doctrine & le zèle de l'Eglise,
 „ puisqu'elle n'honore le célibat que dans l'in-
 „ tention de voir ceux qui l'embrassent en de-
 „ venir plus parfaits & plus utiles aux autres;
 „ qu'elle s'applique à inculquer aux grands com-
 „ me aux petits, la dignité du mariage, pour les
 „ fixer tous dans une sainte & honorable société;
 „ & qu'enfin c'est elle qui travaille avec in-
 „ quiétude à recouvrer, à nourrir, & à instruire
 „ ces enfâns qu'une philosophie toute bestiale
 „ avoit abandonnés „.

facier la salutaire impression que pourroit avoir fait en faveur des mœurs l'excellent ouvrage sur l'*Onanisme* par Mr. Tissot, & d'engager dans ce vice monstrueux des jeunes gens que diverses considérations ou divers obstacles retiennent, au moins pour quelque tems, dans le célibat; d'outrager enfin & de *blasphémer*, comme dit le prince des Apôtres, *la vertu de ceux qui, au grand étonnement des libertins, refusent de se dégrader par la même confusion de luxure* (a).

Je crois prévoir que certains lecteurs me sçauront mauvais gré de m'être occupé à la réfutation de cet absurde & fanatique ouvrage, de m'être mis dans le cas de le combattre par des raisonnemens trop simples pour paroître nécessaires, trop connus pour mériter une nouvelle attention de la part du public. Mais peut-être ignore-t-on encore la considération que ces barbouilleurs de papier ont sçu se donner de la part de cette foule de lecteurs imbécilles qui accueillent avec enthousiasme toutes les productions de l'ignorance, dès qu'elles peuvent servir à combattre des vérités antiques, à altérer les idées communes, à immoler l'expérience à la possibilité, à brouiller enfin & confondre toutes les notions. Peut-être n'est-on pas informé que cette dégoûtante rapsodie a paru abrégée dans un ouvrage périodique, sous le titre de *Suites physiques du célibat*; que cette

(b) *Admirantur, non concurrentibus vobis in eandem luxuriæ confusionem, blasphemantes.* 1. Pet. 4.

lecture a scandalisé les uns , alarmé les autres , diverti les libertins & les incrédules , affligé les hommes de bien , & indigné les hommes instruits (a). Oh ! non , il n'est plus le tems où l'on pouvoit se promettre qu'un tel ouvrage porteroit avec soi le mépris & la flétrissure dûs à la méchanceté unie à l'imposture ; les choses sont bien changées. On se tromperoit étrangement , si l'on croïoit que dans la ville où cet écrit a paru , il s'est élevé une seule voix , j'entens une voix puissante & efficace , pour réprimer la morgue insolente de l'abréviateur de cette infamie. On y a lu avec la plus grande indifférence cette diatribe insensée contre la sainteté de l'Evangile , contre la sagesse de son divin Auteur , contre les loix de l'Eglise & de l'Etat , contre le résultat même de l'expérience & des vérités les mieux constatées comme les plus respectables. Qui auroit cru que dans une grande société d'ecclésiastiques , il ne se présenteroit pas une ame pour la défense du Sacerdoce ,

(a) Ces périodistes nous disent pieusement que leur intention est d'engager les prêtres à prier Dieu avec Seneque , *ut sit mens sana in corpore sano*. — Remarquons en faveur de l'érudition philosophique , que jamais Seneque n'a rien dit de semblable. Je trouve seulement dans Horace , *mens conscia recti in corpore sano*. — Prier Dieu avec Seneque. Plaisante dévotion ! . . . Ces mêmes périodistes ont entrepris de prouver dans un autre numero que Seneque ne croyoit ni Dieu ni ame. Après cela les ministres de Jesus-Christ prieront Dieu avec Seneque. On ne peut plus se dissimuler que nous approchons sensiblement des funérailles solennelles de la Raïson.

doce! qui repoussât la calomnie par sentiment d'honneur; par amour de son état; par zèle pour la décence du saint ministère, pour la justification des décrets de l'Eglise, pour la gloire de l'Auteur de ce précieux conseil évangélique que la corruption philosophique nous représente comme un principe destructif de la santé & de l'existence humaine!... Rien ne prouve peut-être mieux que ce silence d'inertie & de mort, le terrible empire que le philosophisme a usurpé en si peu de tems. Le torrent d'incrédulité qui menace la foi, croît à vûe d'œil, son impétuosité redouble parmi les ruines qu'il entraîne, ses eaux haussent & menacent les demeures les plus élevées. Les chefs même & les ministres de la religion, les hommes consacrés par état à sa défense & à sa gloire, sont humiliés, suivant l'expression du Prophète, & avilis sous ce poids de mépris, que l'impiété affecte de répandre sur eux; plusieurs se sont laissés entraîner eux mêmes à des égaremens étranges; & cette respectable famille de Jesus-Christ, autrefois pleine de force & de courage, n'est plus qu'un troupeau de moutons timides & muets (a).

(a) *Effusa est contemptio eorum super principes; & errare fecit eos in invio & non in via. Et posuit sicut oves familias.* Psal. 106.



Œuvres de Messire Jacques-Benigne Bossuet, évêque de Meaux, nouvelle édition in 8°. d'après celle in 4°, publiée par des religieux de la congrégation de St. Maur, sur les manuscrits originaux & les éditions les plus correctes; enrichie d'un grand nombre d'ouvrages de l'illustre auteur, non encore imprimés;

Proposées par souscription.

APrès un siècle révolu fera-t-on encore de nouvelles éditions in-4°. & in-8°. des *Œuvres complètes* de d'Alembert, de Marmontel, de la Harpe, de Voltaire &c. J'avoue que je n'oserais l'affirmer. Mais si le nouveau siècle est redevenu chrétien, si les maximes philosophiques sont rentrées dans la nuit obscure où elles ont pris naissance, si les antiques vérités de la foi ont regagné le suffrage des hommes, j'ose bien affirmer que ces nouvelles éditions n'auront pas lieu. Cependant les *œuvres* de Bossuet reparoissent aujourd'hui sous deux éditions différentes, dans un tems où la philosophie irréligieuse jouit de tout l'éclat de son triomphe, où tous les esprits sont infatués des héros d'une secte dont on lit la condamnation sur toutes les pages des écrits de ce grand homme. Telle est la différence entre les ouvrages consacrés à la sagesse, à la décence, à la pureté des mœurs, à la sainteté

de la religion , & les ouvrages où le vice & l'impiété contrastent avec les talens ! Tant que l'amour du vrai subsistera parmi les hommes , les *œuvres* de Bossuet seront en recommandation.

En effet , où trouver plus d'élévation dans les pensées , d'étendue dans les vûes , de noblesse dans le discours , d'énergie dans les expressions ? Les écrits du grand Bossuet ne brillent pas de ce vain éclat , qui ne produit qu'une admiration stérile. Tout y est plein , solide , instructif. S'il traite de la morale , avec quelle onction ne s'insinue-t-il pas dans le cœur de ceux qui l'écoutent ? S'il parle des dogmes , il ravit les esprits en les élevant avec lui jusqu'à la sublimité des mystères qu'il semble avoir pénétrés. S'il agite la controverse , avec quelle force , quelle précision , quelle supériorité de raisonnement ne presse-t-il ses adversaires. Son éloquence mâle & nerveuse abat & renverse tout ce qui lui résiste. Sous sa main les questions les plus embrouillées se démêlent avec une netteté merveilleuse , les matières les plus abstraites deviennent intéressantes , les sujets les plus arides prennent des agrémens. Mais ce grand maître n'est pas astreint aux règles gênantes d'un art qui captive & fait quelquefois ramper des esprits trop ferviles. Né pour commander à l'art même , il trouve dans le fond de son génie des ressources qui l'en rendent indépendant : & s'élevant avec un noble essor au-dessus des préceptes , il donne à l'art étonné des loix qui le rehaussent & lui prêtent un nouvel éclat. Inépuisable dans ses

productions, avec quelle aisance ne déploie-t-il pas des richesses inestimables ? Les beautés les plus extraordinaires qu'on admire dans ses ouvrages, naissent moins de l'enfantement forcé d'une imagination en travail, que de la fécondité toujours heureuse d'un génie facile. Occupé des choses plutôt que du choix & de l'arrangement des mots, il se livre tout entier à l'impression des vérités qui le saisissent : les ornemens viennent comme d'eux-mêmes se ranger sous sa plume; souvent il les néglige, & souvent ces négligences même ont je ne sçais quoi d'inimitable. Il imprime à tout ce qu'il touche un caractère qui lui est propre, & qui le fait sans peine distinguer du reste des écrivains. S'il paroît quelquefois se débarrasser de la gêne d'une exactitude grammaticale, c'est pour ne pas ralentir l'activité des mouvemens qui le pressent. Mais qu'il nous dédommage utilement de ces légers défauts par l'abondance des vérités qu'il répand, par la grandeur & la vivacité des traits dont il les accompagne ! Ses connoissances répondent à l'étendue de son génie universel. Orateur, historien, philosophe, théologien, que n'est-il pas ! Il unit au sublime de l'éloquence la profondeur de la métaphysique ; & à ces deux talens qui suffiroient pour faire un grand homme, il en ajoute un autre qui en relève infiniment le mérite, la science la plus vaste des Ecritures & de l'antiquité.

Fidèle disciple de la Tradition, c'est à son école qu'il prend cette haute connoissance des vérités de la religion. Trop humble pour se

fier à ses propres lumieres , quelque grandes qu'elles soient , plus il est éclairé , plus il sent le besoin d'être introduit par un guide infailible dans le sanctuaire des vérités célestes. C'est donc à une source aussi pure qu'il a soin de puiser ses sentimens ; & c'est delà que ses ouvrages tirent ce suc qui les rend si substantiels. Rempli de la doctrine des Peres , il se fait gloire de ne parler que d'après eux ; mais il s'en approprier les maximes , rapprocher leurs principes , en pénétrer les justes conséquences , & du tout former un systême suivi , qui met en évidence la sagesse , l'économie & les merveilles de la religion. Avec cette méthode inmanquable , il instruit le catholique , confond l'incrédule , dissipe tous les faux raisonnemens de l'hérétique ou de l'écrivain téméraire ; & par-tout il est victorieux , parce que la vérité dont il est armé , assure par-tout son triomphe. Le zele dont elle l'anima , lui fit tout embrasser pour ses intérêts. Les fruits multipliés de son infatigable application nous laisseront long-tems dans l'embarras de comprendre comment un seul homme a pu fournir à des objets si variés. Il n'en est aucun qui ne suffît pour absorber tous les momens d'un écrivain laborieux ; mais les réunir tous sans distinction , c'est là le propre du grand Bossuet , c'est un phénomène qui étonnera les siècles. Des écrits si précieux à la religion garantissent à leur auteur une gloire immortelle : & déjà la prédiction d'un de ses panégyristes est accomplie , Bossuet est révééré comme *un Pere de l'Eglise*.

Après un travail considérable , dont le public est suffisamment instruit , les Bénédictins de la congrégation de saint Maur sont parvenus à mettre au jour la belle édition des Œuvres de Bossuet , qui doit former au moins 24 volumes *in-4°* , & dont les éditeurs ont publié douze volumes jusqu'à ce jour. C'est ce même ouvrage que l'on propose sous le format *in-8°* , pour le rendre plus portatif , & en faciliter l'acquisition par la diminution du prix. Un autre avantage , peut-être plus essentiel que ceux-ci , c'est la refonte des corrections & additions dans le texte même de l'ouvrage. On sçait que les sçavans éditeurs de l'*in-4°* , ont placé à la fin de plusieurs volumes des additions faites après avoir collationné leur travail sur des manuscrits originaux , qu'ils n'avoient pu se procurer avant l'impression. Ces corrections & additions , considérables dans la totalité de l'ouvrage , & même dans chaque volume , seront suivies avec la plus grande exactitude & placées dans l'ordre indiqué par les éditeurs.

Conditions de la souscription.

Chaque volume *in-4°* , fournissant deux volumes gr. *in-8°* , la totalité de l'ouvrage sera de 50 volumes *in-8°* , sans y comprendre les volumes de tables. On sçait que cette partie du travail des éditeurs est supérieurement faite : il suffit d'y jeter les yeux pour se convaincre de son utilité. A mesure que les volumes pourront en fournir un de tables raisonnées , on l'imprimera , & il sera délivré aux souscripteurs.

En souscrivant , on ne payera que 6 liv. de France ; il sera nécessaire de se faire inscrire dans

1^{er} Juin 1779.

185

Le courant du mois de Juin 1779, la souscription n'étant ouverte que jusqu'au mois de Juillet; on la fermera, dès qu'il y aura mille souscripteurs.

A commencer au mois de Juillet de la présente année, il paroîtra un volume chaque mois, & quelquefois deux. En retirant le premier en Juillet, on payera 3 liv. de France; la même somme en retirant le second au mois d'Août, & ainsi de suite jusqu'à la fin de l'ouvrage.

Les volumes de tables, quoique très-chargés de matieres, seront délivrés au même prix que les autres volumes.

Tous les volumes seront cartonnés proprement, & il n'en coûtera que 2 sols de France pour chacun, qui seront pris sur le premier paiement des 6 livres. Ensorte que ces 6 livres, avancées en souscrivant, payeront le cartonnage de 40 volumes.

Les personnes qui n'auront pas souscrit, ne pourront se procurer l'ouvrage qu'en payant le volume à raison de 6 livres: & elles devront attendre que l'ouvrage soit entièrement achevé, parce que les seuls souscripteurs recevront les volumes à mesure qu'ils seront imprimés.

On employera de très-beau papier & des caracteres neufs du célèbre Fournier, de Paris; enfin rien ne sera négligé pour que cette édition obtienne les suffrages du public.

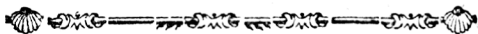
On souscrit chez J. J. TUTOR, imprimeur-libraire, proche S. Hubert, à Liege, chez l'imprimeur de ce Journal & chez les principaux libraires de l'Europe.

Encyclopédie de Jurisprudence, ou Dictionnaire complet, universel, raisonné, historique & politique de Jurisprudence &c.
A Bruxelles, chez Boubiers. 1779.

Les volumes de cet ouvrage, dont j'ai déjà parlé plusieurs fois *, se succèdent assez rapidement; mais la longueur & la multitude

*Nov. 1778,
p. 419 & autres
là-mê-
me.

des articles font croire que la collection entière fera bien vaste. Voilà déjà le cinquième tome, & l'on est encore bien loin de finir la lettre A ; il ne sera donc pas possible de se resserrer, comme on l'avoit cru, dans le nombre de 30 volumes. On voit ici tous les articles relatifs à la jurisprudence, & même quelques articles qui semblent être de pure érudition, depuis *allaier* jusqu'à *Apostasie*, avec un supplément aux tomes précédens. Il s'y trouve des détails très-amplés & très-intéressans touchant les droits & les règles de la navigation, qui font d'une importance & d'un intérêt particulier dans les circonstances actuelles. On m'assure que des avocats de Naples s'occupent à traduire cet ouvrage en italien, & que le premier volume paroîtra incessamment.



Les efforts que font d'un côté les partisans de Mr. de V, pour l'élever au-dessus de tous les génies des siècles passés & à venir, ont irrité le parti contraire, au point de le ravalier beaucoup au dessous de la place qui lui est dûe. Quand on juge d'après les préventions, les intérêts de secte, l'enthousiasme, ou l'humeur, il est bien difficile de se défendre des extrêmes & de saisir ce point milieu où se tiennent la vérité & la justice. Cette difficulté ajoute un prix particulier à un passage du discours de Mr. l'abbé Radonvilliers, où le caractère distinctif du génie de Mr. de Voltaire est parfaitement exprimé & différencié d'avec le génie des autres grands poètes qui ont illustré

tré la France. " Lorsque la nature , dit-il , destine un poëte à l'immortalité , parmi les belles qualités dont elle se plaît à l'enrichir , elle en choisit une qu'elle semble préparer avec plus de soin & qu'elle répand dans son ame d'une main plus libérale. Ainsi elle doua *Homere* du génie de l'invention ; personne ne l'égala jamais pour l'abondance & la variété des idées. Ainsi elle doua *Virgile* d'un jugement exquis ; personne ne sçut jamais , comme lui , dire toujours ce qu'il convient , & ne rien dire de plus. Rappelez-vous les poëtes qui jouissent de l'immortalité , il n'en est aucun que vous ne reconnoissiez sur le champ à cette qualité dominante , qui fait son caractère distinctif , & , pour ainsi dire , sa physionomie. Pour ne point sortir de notre nation , vante-t-on dans un poëte la vigueur de l'ame , les sentimens sublimes ? c'est *Corneille* ; la sensibilité du cœur , le stile tendre & harmonieux ? c'est *Racine* ; la molle facilité , la négligence aimable ? c'est *Lafontaine* ; la raison parée des ornemens de la poésie ? c'est *Despréaux* ; la verve , l'enthousiasme ? c'est *Rousseau* ; les craions noirs , les peintures effrayantes ? c'est *Crebillon* ; le coloris qui donne aux pensées , aux images , un éclat éblouissant ? c'est *Voltaire*. Cette magie d'un stile pur , clair , étincelant , est le don propre qu'il a reçu de la nature „





Le mot de la dernière Enigme sont les
Mouchettes; celui de la latine est *Lingua*.

Celui qui créa tout ne me fit pourtant point,
Et l'homme, cet ouvrage admirable en tout point,
N'égale pas encor mon ancienne naissance.
Je suis, avec le pauvre, ainsi qu'avec le Roi;
Aveugle, je les suis avec grande assurance,
Sans qu'ils s'embarrassent de moi.
Quoique je sois sans yeux, je donne des lumières
Auxquelles les savans ont très-souvent recours
Leur étant nécessaires
Pour bien régler leurs jours.



✍ Quand j'ai promis à quelque auteur de
rendre compte de ses ouvrages, il doit être
sûr que je le ferai, quoiqu'il se passe quel-
quefois plusieurs mois avant que je puisse
m'acquitter de ma promesse. Il est inutile de
me la rappeler, & plus encore de se plain-
dre du délai que les circonstances y apportent.
— S'il arrive que je persévère à ne rien
dire des ouvrages qui me sont envoyés, c'est
que je crois devoir aux donateurs ce genre
de reconnaissance.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 10 Avril.*) Le 28 Mars, le Reis-Effendi (chancelier de l'empire) a été déposé & remplacé dans cette charge par Abdülfach Effendi, ci devant ambassadeur en Russie. C'est le même qui conjointement avec l'ambassadeur de France & l'envoie de la cour de Pétersbourg, a conclu la paix entre la Porte & la Russie. Le Capitan-Pacha vient d'être gratifié par S. H. d'une précieuse fourrure de zibeline, & a en même tems reçu ordre d'aller mettre à la raison les Albanois, qui depuis un certain tems n'ont cessé de dévaster la Morée par leurs excès. En conséquence, ce général se dispose en toute diligence pour cette expédition, tandis que son lieutenant partira avec 12 vaisseaux de la flotte qui se trouve présentement sous voile, afin d'attaquer ces brigands par terre & par mer, & que d'un autre côté, Abdoulen-Pacha, feraskier d'Ismaël, s'avancera avec ses troupes vers la même province, afin d'enfermer les mutins de tous côtés, & les forcer à rentrer sous l'obéissance du Grand Seigneur.

— Il est tombé ici au commencement de ce mois une grande quantité de neige, &

L. Part.

N

il y a ensuite gelé fortement. Cette rigueur de la saison y a tellement fait renchérir les vivres, que depuis long-tems on n'a vû d'exemple d'une pareille cherté. A Babylone, où jamais on ne voit de neige, il y en est tombé cet hiver à la hauteur de près d'un pied, & de quatre pouces dans l'isle de Chypre, où les habitans ignoraient même ce que c'étoit que ce phénomène.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 20 *Avril.*) L'Impératrice s'est rendue le 15 à Czarsko-Zelo avec L. A. Impériales. Madame la Grand' Ducsse approche du terme de sa grossesse.

Plusieurs couriers, arrivés de Moscou, ont apporté la fâcheuse nouvelle, que la nuit du 6 au 7 de ce mois le feu y a pris au quartier des marchands, & que, malgré les peines qu'on se donna pour l'arrêter, les progrès des flammes furent si rapides, que dans peu de minutes presque toutes les boutiques se trouverent réduites en cendre avec les marchandises qu'elles contenoient : elles sont au nombre de cent : la perte est évaluée à deux ou trois millions de roubles ; plusieurs négocians sont entièrement ruinés ; &, ce qu'il y a de plus fâcheux encore, une cinquantaine de personnes ont perdu la vie par ce funeste accident. Heureusement, l'on a réussi à conserver la bourse, où les marchands nationaux & étrangers ont leurs magasins : les flammes se communiquèrent

1. Juin 1779.

191

plus d'une fois à ce grand bâtiment ; mais par la promptitude des secours , qu'on y porta , elles furent éteintes sur le champ. On a de fortes présomptions , que ce terrible incendie n'a pas été l'effet du hasard ; mais qu'il a été occasionné par un employé , qui se trouvant hors d'état de rendre ses comptes au négociant , son maître , a pris le parti désespéré de mettre le feu à sa boutique , pour se tirer ainsi tout d'un coup d'affaire.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 1 Mai.*) Il se fait ici des préparatifs pour la réception du prince de Repnin. — Les foires qui se tiennent dans les places le long du Niester , ont attiré beaucoup de marchands de la Turquie & de la Moldavie ; on a amené ici une grande quantité de tabac , & notre fabrique se trouve par - là considérablement augmentée.

Les Autrichiens n'ont point encore , comme on s'y attendoit à l'occasion de la paix , congédié les troupes qu'ils avoient levées en Lodomerie & Gallicie , & il se fait toujours des achats de grains dans la Grande-Pologne pour le compte des Russes. On présume même que , malgré les heureuses négociations de Teschen , la Maison d'Autriche & le Roi de Prusse laisseront en Pologne leurs armées sur le même pied où elles se sont trouvées jusqu'ici. Le tems seul peut nous apprendre si les Russes quitteront

bientôt ce royaume. Cependant à en juger par le mouvement de ces derniers, ils paroissent vouloir retourner par la Lithuanie; ils vendent les provisions qu'ils avoient dans le palatinat de Cracovie. Mais une certaine classe de politiques croit, qu'ils y laisseront encore quelques uns de leurs corps.

E S P A G N E.

MADRID (*le 25 Avril.*) Le 12 de ce mois, il arriva ici de Cadix un courier extraordinaire avec la nouvelle que les Algériens qui ont passé dans l'Océan, ont pris un vaisseau marchand espagnol, allant de Saint-Malo à Cadix. Sa cargaison qui consistoit en toileries, est évaluée à 400 mille piastres fortes.

A son avènement au trône, le Roi mit ses royaumes sous la protection immédiate de la Ste. Vierge, sous le titre de son *immaculée Conception*. Tous les grand-croix & commandeurs de l'Ordre de Charles III, institué en 1771, s'obligent en conséquence par serment de défendre & de croire ce mystère. Sa Majesté vient d'établir pour cet objet une assemblée qui fut tenue le 6 de ce mois pour la première fois. Le Roi & ses successeurs en seront présidens-nés à perpétuité. Le premier-président du conseil de Castille en sera vice-président. Il y aura pour conseillers-nés le grand-aumônier patriarche des Indes, l'archevêque de Tolède, le conseiller du Roi, le commissaire-général de la

croisade , le premier avocat-général du Roi & deux magistrats du conseil de Castille , lesquels seront tous chevaliers de l'Ordre. Le Général de l'Ordre de St. François (s'il est Espagnol) & à son défaut le commissaire-général de l'Ordre en Espagne , auront place dans cette assemblée , ainsi que deux curés de Madrid & un religieux indéterminé.

Notre grande flotte est toujours dans le port de Cadix , & quoique les préparatifs ne discontinuent point , elle n'a pas encore reçu l'ordre de mettre à la voile. Cependant le grand nombre de couriers qui viennent de la cour de France & qui y retournent , annonce qu'il y a au moins quelque négociation importante sur le tapis & dont on sçaura bientôt des nouvelles.

On mande de la Corogne que le Jeudi-saint , on s'aperçut que le feu étoit dans l'église patriarcale de St. Jacques de la ville. Le commandant-général alarmé des progrès rapides de la flamme , fit boucher les portes avec des pierres & de la terre ; & comme l'église étoit sans voûte , il ordonna qu'on fît tomber le toit en dedans , afin que le feu concentré dans les murs , ne s'étendît pas plus loin : cet expédient sauva en effet tout le quartier voisin de l'église. On retira le vase sacré où étoient les hosties ainsi que d'autres vases , quelques ornemens , des meubles & des papiers : tout le reste , à l'exception du clocher , fut réduit en cendres , sans que heureusement personne ait

été blessé. On conjecture sur d'anciens monumens que cette église avoit été bâtie avant 1161. Elle avoit été réparée depuis un autre incendie que la ville avoit essuïé le 6 Août 1506.

Les états de Maroc fournissent sous le regne actuel un tableau frappant des effets du despotisme & de l'avilissement des sujets : ce ne sont que révoltes & supplices successifs. L'on écrit de Tétuan , que le 20 du mois dernier tous les Maures de la garnison de Tanger se souleverent & se rendirent maîtres des portes de la place : l'officier , qui en avoit la garde , aïant refusé de les leur remettre , ils lui couperent la tête & les pieds. Après avoir forcé ensuite les troupes blanches à se joindre à eux , ils firent publier une proclamation , pour abolir tous les impôts : ils ouvrirent les prisons , relâchèrent les malfaiteurs , & commirent plusieurs autres désordres. Les alcaïdes Ben - Abdimelek & Shex , nommés par Sa Maj. Marocaine pour veiller à la tranquillité publique de Tanger & pour contenir ces Maures dans la discipline , se rendirent aux portes , dont ils s'étoient emparés : ils les trouverent fermées ; & les féditieux ne les eurent pas plutôt aperçus , qu'ils firent feu sur eux , & les obligèrent à se retirer à toute bride jusqu'à Arzilla. Restés ainsi en possession de la place , les Noirs mutinés pillèrent les maisons des deux alcaïdes , & trouverent dans celle du premier trois mille piaîtres en argent , divers meubles & autres effets de prix. A la

fin les suites de leur crime commencerent à les épouvanter; & rentrés en eux-mêmes, crainte de subir les supplices que leur Souverain a coûtume d'infliger dans ces occasions, ils implorerent l'intercession du Cadi de la ville, pour obtenir leur pardon près du Roi : mais ce magistrat s'y refusa, jusqu'à ce qu'ils lui eurent remis 150 des principaux chefs de la révolte. — Quant à celle qui a eu lieu à Mequinez, l'on apprend, que non-seulement le Prince Guiazguid y est renfermé dans une prison rigoureuse, mais aussi son frere, le Prince Abderaman, qui a trempé avec lui dans les mouvemens suscités contre le Monarque africain, leur pere. Guiazguid en particulier est accusé d'avoir semé parmi les Alarbes (ou Arabes vagabonds) de Shouya plusieurs écrits pour les exciter à se révolter & à le proclamer Roi. Sa Maj. Marocaine a fait mettre à mort un grand nombre de ceux qui avoient favorisé ses fils.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 20 Avril.) La Reine a fait le 1. de ce mois, Jeudi-saint, la cérémonie de laver les pieds à 12 pauvres femmes & de les servir à table : le Roi n'a pas rempli ces fonctions à l'égard de 12 pauvres vieillards, parce que Sa Maj. est encore incommodée des pieds, indisposition à laquelle une forte mélancolie s'est jointe depuis quelque tems.

Le vaisseau de guerre, le St. Jean-Baptiste,

ste, est prêt à sortir du Tage au premier bon vent : on a doublé son équipage, & l'on a embarqué deux compagnies d'infanterie & deux d'artillerie à bord de ce navire, qui sera suivi incessamment d'un autre vaisseau de guerre de 64 canons & de trois bâtimens de transport avec six compagnies d'infanterie & d'artillerie : ces forces sont destinées pour l'île du Prince, voisine de celle de Fernando-del-Po, pour effectuer la remise de ces établissemens à l'Espagne, conformément au dernier traité de paix avec la cour de Madrid, à laquelle les habitans ont fait difficulté de se soumettre.

En vertu d'un décret de la Reine, le tribunal de la relation a jugé le procès-criminel, intenté à Dom Manuel Saldanha de Albuquerque, comte d'Ega. Après un examen des plus rigoureux de tous les chefs d'accusation, fait par un comité des principaux membres de cette cour, de concert avec le desembargador fiscal du département des finances d'outre-mer, le tribunal a rendu une sentence des plus honorables pour l'accusé : elle le déclare non-seulement innocent ; mais elle ajoute aussi, “ que dans
„ son administration il s'est montré fidele par
„ son zele pour le service du Roi, ainsi que
„ par la justice & l'intégrité, qu'il a fait pa-
„ roître dans toutes les parties de ses fonc-
„ tions comme gouverneur des Indes &c. „
Ce jugement sera bientôt imprimé & répandu par-tout le royaume, pour réintégrer l'honneur de ce seigneur.

S U E D E.

STOCKHOLM. (*le 4 Mai.*) Le Roi a donné, le 2, à son château d'Ulrichthal, où la cour se trouve depuis quelques semaines, une très-belle fête à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'Impératrice de Russie. Le général baron de Stroganoff, qui est venu ici il y a environ un mois, pour complimenter L. M. sur la naissance du Prince-roi, y avoit été invité quelques jours auparavant par le Roi lui-même ; toutes les personnes de la nation russe à Stockholm & ce qu'il y a de plus distingué des deux sexes en cette capitale (à l'exception des ministres étrangers) le furent également la veille. Elles y parurent dans le plus grand gala : le Monarque même étoit vêtu d'un habit d'une étoffe de Russie très-riche, verte & rouge (couleurs de cet Empire) ; & Sa Majesté étoit décorée des Ordres de Russie. La fête commença à six heures du soir par un spectacle françois. On soupa ensuite dans la même salle à différentes tables. Celle du Roi étoit placée dans une élévation sur le théâtre : le baron de Stroganoff s'y trouvoit entre la Famille royale : les autres personnes de distinction souperent dans l'autre partie de la salle à plusieurs tables. Le plateau du dessert représentoit la ville de Pétersbourg. Après le souper, il y eut bal paré en *domino*, qui dura jusqu'au matin. A table le Roi porta à Mr. Stroganoff la santé de l'Impératrice ;

pératrice ; & dans toute cette fête S. M. montra l'intérêt qu'elle prend à cultiver l'étroite liaison, qui s'est formée depuis quelque tems entre les deux cours, unies aujourd'hui par le sang & l'amitié, autant que par leur avantage réciproque : l'accueil dont Mr. de Stroganoff a été honoré, en étoit déjà une preuve non équivoque.

Le 28 Avril, le Roi a tenu un chapitre de l'Ordre des Séraphins, dans lequel S. M. a revêtu des marques de cet Ordre le sénateur baron Falkengren, le grand-écuyer comte Adolphe de Lœvenhaupt, & le général comte Frédéric Horn, créés le 27 Décembre dernier : elle reçut la démission du comte de Gyllenborg, comme second-maître des cérémonies des Ordres. Le comte de Cronstedt, intendant de la cour, lui succède, & est remplacé, comme trésorier des Ordres, par Mr. de Fredenheim, secrétaire d'expédition de la chancellerie.

Le college de l'amirauté a donné avis à nos négocians qui veulent avoir pendant la guerre des convois pour leurs navires, qu'il croîsiera à cet effet une escadre dans la mer du Nord, entre la pointe de Norvege, la Jutland & le Riff &c, afin que par des frégates détachées, le commerce suédois dans la mer du Nord, vers le canal & le Sund, soit à couvert de toute insulte. Les navires marchands devront s'assembler dans le Sund, d'où ils seront convoiés à trois termes différens, sçavoir, le 27 Mai, le 31 Juillet, & le 30 Septembre ; ils feront à chaque fois

escortés par deux frégates à travers le canal jusqu'au cap Finistère dans les ports de leur destination. Les frégates du troisième convoi iront avec les navires destinés pour la Méditerranée, & qui se rendent dans les ports de Livourne & de Malaga. Pour la protection du commerce suédois, elles croiseront pendant l'hiver dans ces parages, d'où elles les ramèneront au printemps dans la mer du Nord & le Sund. Il est ordonné en outre à nos navires marchands de se conformer exactement à ce qui est prescrit par le placard du 18 Février, relativement à la neutralité que la cour a adoptée. Le commandement général de ces navires a été conféré au contre-amiral Jean-Guillaume de Gerdten. Le duc de Sudermanie fera, comme simple particulier, le voyage depuis Carlskrona jusqu'à Gothembourg; & le Roi se rendra lui-même dans le premier de ces ports, pour voir l'escadre appareiller au commencement du mois prochain.

Le mécontentement des paysans, qui s'étoient flattés d'obtenir à la diète la liberté de brasser de l'eau-de-vie pour l'usage particulier de leurs familles, éclate de plus en plus: en différens endroits ils ont très-mal reçu leurs députés de retour chez eux; d'autres, craignant un traitement pareil de la part de leurs compatriotes, restent en cette capitale, quoiqu'il y ait déjà près de trois mois que la diète a terminé sa séance. En Dalécarlie, il y a eu une émeute dans laquelle plusieurs personnes ont perdu la vie, les

païsans aïant usé de violence pour s'emparer des ustensiles servant à la distillation, que le gouvernement avoit fait saisir. Cette fermentation s'alimente par des brochures anonymes. L'auteur d'un de ces écrits, nommé Haldin, a été arrêté; &, quoiqu'on paroisse vouloir procéder contre lui à la rigueur, il s'autorise de la liberté accordée à la presse, pour justifier sa conduite, ainsi que du vœu général des Suédois, dont il a reçu des marques par les fortes sommes d'argent qu'on lui a envoyées en présent dans sa détention.

D A N N E M A R C K.

C O P P E N H A G U E (*le 8 Mai.*) La frégate du Roi, le Bornholm, de 36 canons, capitaine Vleugel, a mis en mer le 4 de ce mois, pour aller protéger le commerce danois dans la Méditerranée. L'escadre, destinée à maintenir la liberté de notre pavillon dans la Baltique & la mer du Nord, est presque entièrement prête : les vaisseaux de guerre l'Ebenezer, le Holstein, la Jutlande & le Danebrog, & les frégates l'Alsen, le Faroë & le Christiansoë, qui en font partie, ont déjà mis successivement à la rade depuis le 5 jusqu'à hier. Le 3, il y arriva trois frégates russes, qui reviennent de la Méditerranée, & retournent à Pétersbourg.

I T A L I E.

R O M E (*le 30 Avril.*) Le Souverain

Pontife se trouvant hors de tout danger, on a cessé d'envoyer les bulletins qui se donnoient tous les jours sur l'état de sa santé. Le comte Onesti, neveu du Pape, est revenu de France le 22, & se rendit aussi-tôt au Vatican, où il eut la consolation de revoir rétabli son oncle, pour lequel il avoit été plus d'une fois alarmé, & dont la conservation lui est aussi chère qu'à toute l'Eglise.

Comme la sécheresse continue encore malgré les prières qui ont été faites déjà dans cette capitale, le Souverain Pontife a ordonné de nouvelles dévotions à l'effet de fléchir la miséricorde divine. — On a profité de cette sécheresse pour le dessèchement des marais pontins, auquel on a employé 3500 ouvriers : indépendamment de la salubrité de l'air, on acquerra un vaste terrain qui depuis long-tems est inculte. La voie-appienne qui, comme on le sçait, traversoit ces marais, est déjà découverte ; & l'on projette d'ouvrir, pour la commodité des voyageurs, une route qui abrégera de 20 milles l'éloignement de cette ville à celle de Naples, & qui sera beaucoup plus sûre que celle d'aujourd'hui. Ce que dans cette entreprise on doit aussi sans doute à la sécheresse de l'année, c'est que, malgré les épidémies qui regnent dans ces contrées, il n'y a qu'un très-petit nombre de malades parmi les ouvriers occupés à ce grand ouvrage, qui contribuera à la gloire de Pie VI.

Dans l'excavation que l'on continue de faire pour dessécher ces marais, on a trouvé

une bourse de cuir en forme de valise, de la hauteur d'environ deux paumes & demie, & remplie de petites pieces de monnoie d'argent fort aneïennes, qui d'un côté portoient pour empreinte la tête d'un guerrier, & de l'autre le mot *Roma* avec quelques petits caracteres de triomphe. Dans celle qu'on fait aussi avec utilité dans le jardin du refuge des mendians près du colossée, on a trouvé deux colonnes précieuses de pierre coralline, longues de seize paumes & du diametre de deux & un tiers. — On a aussi découvert dans l'église des 12 Apôtres des Peres Mineurs-conventuels, la chapelle érigée près de leur fondateur saint François, en l'honneur de saint Joseph de Copertino, prêtre profès de cet institut. Outre le bon goût, la disposition des marbres & la saillie que font deux grandes colonnes revêtues de verd antique, on remarque la peinture d'un tableau représentant ce Saint en extase, dans le tems qu'il célébroit la messe dans l'église de saint François d'Assise.

On écrit de Naples, que les gardes-marine, que notre cour envoie en Espagne pour servir en qualité de volontaires sur les vaisseaux de S. M. Catholique, ont mis à la voile pour passer à Cadix à bord d'un bâtiment danois.

NAPLES (*le 30 Avril.*) Le Roi a conféré le gouvernement de Siracuse au chevalier Bailli Roffia, jusqu'ici commandant de la garnison de Palerme. Le bataillon des cadets du régiment le Roïal Ferdinand & celui

1. Juin 1779.

203

des volontaires de la marine sont continuellement exercés à Portici : notre Monarque commande lui-même leurs exercices, qui se font d'après une nouvelle méthode prescrite par S. M. Trois de nos chebecs sont partis pour escorter le régiment de Palerme, qui passe en Sicile.

La frégate françoise la Précieuse de 30 canons, commandée par le chevalier de Gineste, est entrée dans ce port, ayant à bord quelques Anglois qui appartenoient à un bâtiment marchand qu'elle avoit pris dans les eaux de Sardaigne & envoyé à Toulon. Le marquis de Clermont, ambassadeur de France, a présenté à L. M. le commandant & les officiers de la dite frégate, qui ont dîné chez le marquis Sambuca, premier ministre. — Par ordre de la cour, la célèbre bibliothèque Farnese va devenir publique.

P A Y S - B A S.

AMSTERDAM (*le 15 Mai.*) Les travaux pour l'équipement d'une force respectable par mer s'accélérent dans les chantiers de tous les départemens de l'amirauté de cette république, sur-tout depuis que les Etats-Généraux, écoutant les plaintes & les requêtes de la partie commerçante de ce païs, & se conformant à cet égard au vœu des provinces de Hollande & de Frise, ont arrêté le 26 Avril dernier de mettre sur pied, pour l'année prochaine, quelques équipemens extraordinaires, dans la situation présente

des affaires. Par la même résolution, Leurs H. P. ont réglé ces équipemens de la manière suivante :

Qu'il sera équipé pour l'année 1779, trente-deux vaisseaux & frégates ; savoir : quatre vaisseaux de 60^e canons & de 350 hommes d'équipage chacun ; un cinquième de la même grandeur & de 340. hommes ; & un sixième aussi de la même grandeur & de 290. hommes : huit vaisseaux de 50 canons , chacun monté de 300. hommes : deux frégates de 40 canons & de 250. hommes chacune : huit frégates de 36 Canons & de 230. hommes chacune : sept frégates de 20 canons & de 150 hommes ; & enfin un senaut de 12 canons, monté de 100 hommes : Total 1280 canons & 7920 hommes. De ce nombre le département de l'amirauté sur la Meuse fournira un vaisseau de 60 canons avec 350 hommes. un de 50 canons ; 3 frégates de 36 ; un de 20 ; & un senaut de douze : Le département d'Amsterdam équipera deux vaisseaux de 60 canons & de 350 hommes ; quatre de 50 ; deux frégates de 40 ; deux de 36 ; & deux de 20 canons : Le département de Zeelande armera deux vaisseaux de 60 canons, & 350 hommes d'équipage ; un de la même grandeur, avec 290 hommes ; un de 50 canons & 300 hommes ; une frégate de 39 canons, avec 230 hommes ; & une autre de 20 canons & de 150 hommes ; Le college d'amirauté de Westfrise & du quartier du Nord équipera une frégate de 36 canons, avec 230 hommes d'équipage, & une autre de 20 canons & de 140 hommes : Enfin, le college d'amirauté de Frise fournira un vaisseau de 60 canons, monté de 340 hommes ; deux autres de 50 canons, avec 300 hommes chacun : une frégate de 36 canons, avec 230 hommes ; & une de 20 canons & de 150 hommes.

Que les fraix de cet équipement consistant en 7920 hommes, payés sur le pied de 36 florins chacun par mois, faisant par mois 285,120 florins, & 399,680 florins dans le cours de 14 mois, la moitié qui se monte à la somme de 1, 995, 840 florins,

florins, sera trouvée au moyen de la pétition du 3 novembre dernier, agréée aujourd'hui, & l'autre moitié, formant une pareille somme de 1,995,840 florins, sera tirée du fonds des droits de lest & de vente (*Last en Veilgeld*) qui ont été augmentés; de manière que chaque fois & à chaque paiement il sera remis aux colleges d'amirauté, la moitié de la somme par ordonnance des conseillers des états, & l'autre moitié, par une résolution de L. H. P. à la charge du receveur-général desdits droits de lest & de vente (*Last en Veilgeld*) augmentés; devant ces payemens auxdits colleges être faits sur le pied accoutumé; c'est-à-dire, un quart de toutes les dépenses pour chaque vaisseau, savoir un huitième par ordonnance du conseil des états & l'autre huitième du fonds des susdits droits de lest & de vente (*Last-en-Veilgeld*) augmentés, dès que le vaisseau sera équipé: La moitié, ou un quart par ordonnance du conseil des états, & un quart dudit fonds des droits de lest & de vente (*Last-en-Veilgeld*) augmentés, dès que le vaisseau sera entièrement achevé & le nombre d'hommes complet; & le quart restant, ou un huitième par ordonnance du conseil des états & un huitième du même fonds des droits de lest & de vente (*Last-en-Veilgeld*) augmentés, dès que le vaisseau, si c'en est un récemment construit, aura eu son équipage complet depuis 12 mois; & si c'est un vaisseau employé auparavant extraordinairement, & dont le service soit continué pendant 14 mois complets, à compter du jour que son précédent équipement extraordinaire aura cessé d'être employé par la république: Et les colleges d'amirauté seront tenus, sur leur serment prêté au Souverain, de donner une exacte connoissance des points susmentionnés. Qu'en outre les colleges d'amirauté respectifs seront avertis par écrit d'avoir soin que l'enrôlement soit ouvert sur le champ & que les vaisseaux même soient mis en état, pour être successivement prêts à mettre à la voile s'il est question de les employer aux escortes qu'on se propose d'accorder pour la protection efficace du com-

merce & de la navigation de l'état. Que de plus il en sera donné connoissance à S. A. S. Mgr. le prince d'Orange & de Nassau, le requérant de prêter la main, afin que l'équipement en question se fasse régulièrement, de proposer successivement les officiers qui doivent commander ces vaisseaux, de mettre ordre à la distribution des convois, ainsi que des vaisseaux destinés à les protéger, d'avoir soin autant qu'il sera possible, que tous les mois, des convois soient accordés pour les ports de France & d'Angleterre, ainsi que, selon l'exigence des cas, pour Lisbonne & la Méditerranée, enfin, au moins deux fois par an, pour les colonies de l'état dans les Indes occidentales.

Par une suite de ces dispositions pour maintenir les intérêts du commerce, il a été mis depuis peu sur les chantiers de l'amirauté au département de West-Frise trois frégates, nommées le Hoorn, l'Enkhuysen, & le Medenblik, dont la première a déjà été lancée à l'eau le 29 Avril, & la seconde le 3 du courant : ces deux frégates sont de 24 canons : la troisième de 36 le sera incessamment.

Tandis que les Etats-Généraux prennent ainsi des mesures, rendues nécessaires par les vexations, auxquelles leur pavillon est exposé, L. H. P. désirent de prévenir en même tems tous justes motifs de plainte de la part des Puissances étrangères. Ainsi ayant été informées de certains soupçons, suivant lesquels il auroit été fait dans des ports de la Zéelande des armemens sous pavillon étranger, elles ont rendu le 3 de ce mois un placard de la teneur suivante.

Les Etats-Généraux des Pays Bas-unis &c.

A tous ceux qui ces présentes verront & entendront, Salut : Comme il a été porté à notre connoissance, que, nonobstant nos précédens placards des 27 Juillet 1627 & 26 Avril 1653 portant défenses aux habitans de ce païs de demander & prendre des commissions en guerre d'autres Puissances, les fideles sujets de cette république sont néanmoins devenus suspects à quelques Puissances belligérantes de nuire à la navigation & au commerce de ces Puissances, avec lesquelles nous sommes & désirons rester en bonne amitié, & de les incommoder en équipant & mettant en mer des bâtimens armés sous le pavillon des Puissances belligérantes ; conduite, qui seroit contraire au droit des gens ainsi qu'aux devoirs de sujets d'une Puissance neutre & à nos intentions sinceres, & tendroit au grand préjudice, au blâme, & au déshonneur de la république : A ces causes, voulant y pourvoir, nous, après mûre délibération, avons ordonné & statué, ordonnons & statuons par la présente : “ Qu'il ne sera per-

„ mis à aucuns habitans des Païs-Bas-unis
 „ de mettre en mer ou de faire naviguer
 „ leurs vaisseaux, soit des ports de cette ré-
 „ publique, soit d'autres païs, en vertu de
 „ commissions accordées par des Rois, Répu-
 „ bliques, Princes, ou autres Puissances
 „ étrangères, ni d'avoir part à l'armement
 „ d'aucuns vaisseaux, naviguant comme cor-
 „ saires en vertu de telles commissions, d'en
 „ partager aucunement les gains ou les per-
 „ tes, ou étant sortis avec due commission

„ de Mr. le Prince d'Orange & Nassau ,
 „ en qualité d'amiral-général des Pais-Bas-
 „ unis , de prendre en outre une commission
 „ étrangère , de quelque manière que ce soit ,
 „ sans en avoir eu notre permission préalable ; à peine envers les contraventeurs d'être
 „ punis suivant l'exigence des cas , même
 „ en leurs corps & biens , suivant la teneur
 „ de nos placards précédens , & d'être
 „ tenus de plus de réparer tout le dommage
 „ qu'ils auroient causé &c. „.

Le collège d'amirauté de cette ville vient encore de mettre en commission les vaisseaux le Zwieten de 40, le Mars de 36 & l'Alar-me de 24 canons, & d'en donner, avec l'agrément de Mgr. le Prince Statthouder, le commandement aux capitaines Jean-Zacharie Nauman, Wolter-Jean Bentinck & Corneille-Herman Mulder.

On a appris par les dernières lettres de Batavia , “ que la compagnie des Indes a été obligée de prendre les armes contre les rebelles qui se trouvent sur la côte de Malabar , ainsi qu'à Celebes & dans les Isles Moluques , & que les troupes de la compagnie avoient eu le bonheur de chasser de la forteresse de Goa les mutins , qui s'y trouvoient „. Ces lettres ajoutent “ qu'on avoit efflué à l'isle de Banda-Neira un ouragan des plus terribles , qui avoit occasionné de grands dommages tant aux maisons qu'aux muscadiers „. On a aussi reçu la fâcheuse nouvelle “ que le vaisseau de la compagnie le Breemster-Welvaaren a eu le malheur de

périr, en se rendant de Batavia à Cheribon, mais que tout l'équipage avoit eu le bonheur de se sauver „.

Une lettre de Marseille, en date du 22 du mois dernier, porte qu'il venoit d'arriver dans ce port deux vaisseaux de guerre hollandois, venant de Livourne. L'un est l'Amsterdam, de 64 canons & de 360 hommes d'équipage, commandé par le contre-amiral Reinſt, & l'autre l'Amiral Piet Hein, de 56 canons & de 300 hommes, aux ordres du capitaine Guillaume May.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 12 Mai.*) Le Roi a fait le 5 de ce mois au palais de Saint James la cérémonie de revêtir le comte d'Antrim des marques de l'Ordre du Bain. Sa Maj. a conféré le titre de chevalier à Mrs. Thomas Fowke, Charles Gould, & Hew Dalrymple. Le 9 à midi, la cour reçut des dépêches du général Conway, gouverneur de Jersey, contenant, dit-on, le détail de l'entreprise des François contre cette île & des dispositions faites par le capitaine Ford, auquel l'amiral Arbuthnot a laissé le commandement par mer dans ces parages, soit pour faire échouer toute tentative ultérieure de l'ennemi, soit pour prendre revanche de celle qui a manqué. Voici les pieces, que la cour a publiées le 8 touchant cette affaire, & dont la première est l'*extrait d'une lettre de Moysè*

Corbet , écuyer , lieutenant gouverneur de Jersey , au lord vicomte Weymouth ,

Des hauteurs de la baie de St. Ouën , veillant aux mouvemens de l'ennemi , en l'isle de Jersey , le 1. Mai à trois heures de l'après-midi.

Ce matin de bonne heure cinq gros vaisseaux & un grand nombre de chaloupes (qu'on s'aperçut ensuite être françois) ont été découverts à trois lieues de distance de la côte , d'où ils se sont portés à la baie de St. Ouën , pour y exécuter par un coup de main leur débarquement. Les cotiers & les petits bâtimens , destinés à couvrir la descente , se sont approchés d'assez près pour tirer quelques coups à mitraille ; & les chaloupes étoient prêtes à exécuter leur projet : mais par la marche courageuse du 78. régiment & de la milice de l'isle , avec le peu de pieces , appartenant à l'artillerie de l'isle , qu'on a pu trainer à travers les sables , ils ont été repoussés & obligés d'abandonner leurs desseins hostiles en cette baie , sans aucune autre perte de notre part que celle d'un petit nombre de blessés par un canon qui a crevé : cependant l'ennemi reste à environ une lieue de la côte , ayant mis en panne à l'effet , à ce que nous croyons , de faire une seconde tentative , d'abord que la marée le lui permettra , dans lequel cas rien ne sera oublié de notre part. Les troupes du Roi & la milice ont déjà souffert beaucoup de fatigue & montré une ardeur , qu'il est au-dessus de mes forces de décrire.

A la suite de cette premiere piece se trouve un article , daté du bureau de l'amirauté , le 8 Mai 1779 portant “ qu'en conséquence de l'avis , reçu la semaine précédente concernant une attaque à faire par les François contre les isles de Jersey & de Guernsey , il avoit été envoyé immédiatement des ordres aux officiers , commandans la marine du Roi à Portsmouth

1. Juin 1779.

211

» & à Plymouth, de détacher un nombre
» de frégates & de chaloupes pour la pro-
» tection de ces isles ; que depuis ce tems
» il a été reçu deux lettres de l'amiral Ar-
» buthnot à Mr. Stephens, dont les extraits
» s'ensuivent ».

A bord de l'Europe, en mer, le 2 Mai,
à 10 heures du matin.

*Ayant appris en ce moment, que l'isle de Jersey
a été attaquée hier matin par cinq Vaisseaux de
guerre françois, plusieurs Chaloupes à bombes, &
une cinquantaine de barques, qui étoient occupées
à débarquer des troupes à onze heures. je vous
prie d'en informer les seigneurs commissaires, &
que je crois, qu'il est de mon devoir d'y porter tout
le secours possible ; dans lequel dessein je vais diri-
ger ma route de ce côté.*

A bord de l'Europe, en mer, le 6 Mai.

*Dans ma lettre du 2 de ce mois, j'ai oublié d'in-
former les seigneurs commissaires, que par le bâti-
ment dépêché pour leur communiquer l'avis, que
j'avois reçu de l'attaque contre l'isle de Jersey,
j'en ai également envoyé un Duplicata à l'amiral
Sir Tomas Pye, qui (à ce que je vois par sa let-
tre, que j'ai recue hier au soir par le moyen du
gouverneur de Guernsey) alloit envoyer des forces
suffisantes pour la sûreté de l'isle. Le lieutenant-
gouverneur de Guernsey m'apprend, que dimanche
il y arriva une chaloupe de Jersey, avec avis
qu'un armement avoit tenté d'y mettre pied à terre,
mais n'avoit pu venir à bout de son dessein ; qu'en-
suite il avoit repris le large & étoit retourné, soit
à la baie de St. Cas ou au cap Frehel. Le capi-
taine Ford, montant la frégate l'Unicorne, a sous
ses ordres une force, suivant mon avis, suffisante
pour la protection de ces isles : Je laisse donc entre
ses mains la direction du service du Roi en ces
quartiers ; & je vais me rendre à Torbay pour re-
joindre la flotte marchande. Je compte d'être joint
en route par le vaisseau, l'Expériment, que j'ai
détaché avant-hier au soir à Guernsey. Dans tou-*

LES

tes ces démarches j'ai constamment tâché de mériter, que ma conduite eût l'approbation des seigneurs commissaires.

Cette tentative des François pour piller Jersey par un coup de main, & le parti que prit l'amiral Arbuthnot d'aller d'abord au secours de l'isle, a de nouveau donné lieu au comte de Bristol de censurer l'administration de la marine, dans la séance des seigneurs du 7 Mai : & sur ce qu'il pressa le comte de Sandwich, pour savoir, si le ministère avoit témoigné à Mr. Arbuthnot l'approbation qu'il méritoit, mylord Sandwich déclara, que non - seulement il lui avoit écrit en son particulier une lettre de remerciement ; mais que l'amiral en avoit aussi reçu une de la part de tout le bureau. Le duc de Richmond jugea néanmoins, que c'étoit un dangereux exemple, que de laisser à des officiers, chargés d'une mission particulière, le choix de la remplir ou de se rendre là où ils jugeroient leur présence plus nécessaire.

La flotte rassemblée à Spithead consiste actuellement en trois vaisseaux de 100 canons, quatre de 90, un de 80, treize de 74 & deux de 64, en totalité 23, non compris les frégates &c. Le Victory est sorti le 27 de Portsmouth pour se joindre à cette escadre, & le même jour le Ramillies est arrivé dans le même port avec trois vaisseaux de la flotte marchande de la Martinique, dont ce vaisseau ainsi que le Terrible ont pris en tout sept navires. On vient d'être informé que les quatre vaisseaux de guerre russes qui

1. Juin 1779.

213

avoient relâché à Deal , en étoient repartis le 30 du mois dernier en faisant voile pour Pétersbourg.

La cour reçut le 10 des dépêches du général Clinton à la Nouvelle-York. Il ne paroît pas qu'elles annoncent aucune action entre l'armée royale & les Américains, mais des dispositions de part & d'autre pour recommencer les hostilités. D'un autre côté on apprend que le congrès est fort affoibli ; que ses dernières délibérations rouloient sur les moyens de pourvoir à sa propre sûreté personnelle ; que de toutes parts on convenoit que l'Amérique ne pouvoit plus longtemps persister dans son système d'indépendance contre l'Angleterre & qu'il n'y avoit pas grand fond à faire sur des secours étrangers &c. On attend à chaque instant des nouvelles importantes des Indes occidentales ; d'où l'on apprend que Mr. d'Estaing étoit sorti de la Martinique , & Byron de Ste Lucie ; qu'on les a vûs à peu de distance l'un de l'autre.

Le Roi a rendu une ordonnance pour continuer le paiement des gratifications à ceux qui s'engageront volontairement à servir sur la flotte royale jusqu'au 31 Juillet prochain. Les enrôlemens volontaires & la presse des matelots se continuent toujours à force dans les trois royaumes , pour achever d'équiper les vaisseaux de guerre qui mettront incessamment à la voile. Les levées pour le service de terre se continuent aussi sans relâche ; & tous nos préparatifs désignent que la cour

ne compte nullement sur le succès des ouvertures d'accommodement qu'on assure toujours avoir été faites récemment sous les auspices de l'Espagne.

Le chevalier Palliser arriva ici le 5 à minuit dans une chaise de poste à quatre chevaux : il fut le premier porteur de la nouvelle du jugement prononcé le même jour par le conseil de guerre à Portsmouth. L'ouïe des témoins produits de la part de cet accusé ayant été terminée le 2 Mai, il remit le même jour une addition à sa défense, dont le juge-avocat fit lecture à sa réquisition. Les 3 & 4, la cour examina les pièces du procès; & le 5, la chambre du vaisseau le Sandwich, où les juges ont tenu leur séance, ayant de nouveau été ouverte pour les spectateurs, le vice amiral Darby, président de la cour, informa l'accusé, en la manière amicale dont il avoit toujours usé envers lui depuis le commencement du procès, " que la cour n'étoit „ pas encore entièrement prête; mais qu'elle „ espéroit ne le plus retenir fort long-tems „. Effectivement le même jour à une heure après-midi, sir Hugues fut de nouveau appelé; & les spectateurs ayant été admis, le juge-avocat fit lecture de la sentence suivante :

A un conseil de guerre assemblé à bord du Sandwich, dans le havre de Portsmouth, pour juger sir Hugues Palliser, chevalier-baronnet, vice-amiral du pavillon bleu, tenu chaque jour depuis le 12 Avril jusqu'au 5 Mai, à l'exception des Dimanches, conformément

ment à un ordre des Seigneurs commissaires de l'amirauté, adressé à George Darby, écuyer, vice-amiral du pavillon bleu, commandant en second des vaisseaux dans les havres de Portsmouth & de Spithead.

G. Darby, vice-amiral du pavillon bleu, président; Mr. Digby, contre-amiral du pavillon bleu; sir Chaloner Ogle, R. Kempenfelt, Joseph Peyton, William Baine, Marc Robinson, A. Duncan, S. Craanston Goodall, James Cranston (jusqu'à la fin du troisième jour, lorsqu'il tomba malade), Robert Linzee, John Colpoys, G. R. Walters, capitaines.

Les minutes du dernier conseil de guerre, tenu pour juger l'amiral Keppel, aiant été remises devant la cour, & différens faits relatifs à la conduite du vice-amiral sir Hugues Pattiser, les 27 & 28 Juillet dernier, paroissant exiger des recherches rigoureuses, la cour en conséquence aiant ouï les dépositions des témoins, & aiant sérieusement & mûrement considéré le tout, est d'avis :

“ Que la conduite du vice-amiral du pavillon bleu, aux jours susdits, a été à plusieurs égards hautement exemplaire & méritoire. Cependant, en même tems, nous le jugeons repréhensible de n'avoir pas informé l'amiral, son commandant en chef, de son état de détresse; ce qu'il auroit pu faire, soit par la frégate le Fox, soit par d'autres moyens qu'il avoit en son pouvoir. La cour, donc, ne le jugeant point censurable à aucun autre égard, le déclare absous; & il

„ est en conséquence absous par la présente,,
 (Signé) G. JACKSON, juge-avocat.

Après la prononciation du jugement, le président remit au chevalier Palliser son épée, en lui disant simplement : *Je suis chargé par la cour, Monsieur, de vous remettre votre épée.* D'abord que l'issue de l'affaire fut connue, l'équipage du vaisseau le Formidable (où sir Hugues a continué de séjourner pendant toute la tenue du conseil de guerre) & ceux de 4 ou 5 vaisseaux, commandés par des membres du conseil, notamment les équipages du Namur & du Cumberland, montés par le contre-amiral Digby & le capitaine Peyton, firent une triple acclamation. Les officiers & matelots du Formidable mirent à leurs bonnets des cocardes bleues, préparées d'avance, avec les mots : *Palliser pour toujours* : & le vice-amiral retourna à son bord, accompagné des sieurs Bazely & Kinneer, l'un son capitaine de pavillon, l'autre son premier lieutenant, ainsi que des sieurs Hargrave & Astley, qui lui ont servi de conseil. Les partisans de l'accusé & de ses protecteurs s'étoient préparés à de plus grandes réjouissances; mais, comme son triomphe, remporté par une pluralité de sept voix contre cinq, après des débats extrêmement vifs, diffère beaucoup à cet égard de l'absolution complète & unanime de l'amiral Keppel, ils ont jugé plus convenable d'éviter tout éclat ultérieur.

DUBLIN (le 10 Mai.) Le mécontentement

ment s'accroît de plus en plus parmi les Irlandois, au sujet du droit que la Grande-Bretagne s'arroge de vouloir subordonner à son avantage particulier leur bien-être, leur industrie & leur commerce; & tous les citoyens de ce royaume sont animés de ressentiment contre les habitans de Manchester, de Birmingham & des autres villes d'Angleterre, qui se sont opposées aux propositions faites en faveur de l'Irlande. Le corps de ville de Dublin, s'étant assemblé le 16 de ce mois, prit les résolutions suivantes :

Résolu : Que la maniere injuste & peu généreuse, unique véhémence, dont plusieurs personnes dans la Grande-Bretagne, conduites par l'amour de leur propre intérêt, se sont opposées à l'encouragement qu'on avoit proposé de donner à l'industrie & au commerce dans ce royaume (d'Irlande), tire son origine de l'avarice & de l'ingratitude : Résolu, que nous n'importerons point ni n'employerons aucuns effets ou marchandises, qui sont du produit ou des manufactures de la Grande-Bretagne, & qui peuvent être produits ou fabriques dans ce royaume (d'Irlande), jusqu'à ce qu'une politique éclairée, fondée sur des principes de justice, nous paroisse animer les habitans de certaines villes manufacturières de la Grande Bretagne, qui ont pris une part si active dans l'opposition formée contre les arrangements, lesquels avoient été proposés en faveur du commerce de l'Irlande, & jusqu'à ce que ces mêmes habitans témoignent des sentimens de respect & d'affection pour leurs co-sujets en ce royaume.

(Signé) BENJ. TAYLOR, secrétaire de la ville.

Le 26 du mois dernier, tous les habitans de cette capitale s'assemblerent également. & établirent un comite, qui a pris des résolutions pareilles à celles du corps de ville.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 10 Mai.) Le général comte Joseph de Colloredo a obtenu la place de directeur de l'artillerie, vacante par la démission du maréchal prince de Kinsky. Le lieutenant-général comte de Wurmsfer, de retour ici depuis quelques jours, a eu de L. M. I. l'audience la plus flatteuse. La principale noblesse lui donna le 4 à l'Au-garten un grand dîner suivi d'un bal. Le public ne se lasse pas de voir ce général. On admire en lui le héros & l'homme sociable. Il a fait voir dans toutes ses entreprises autant de sagesse que de courage : ses ennemis en conviennent, & avouent qu'il a su profiter de toutes les circonstances pour parvenir à son but & épargner le sang humain. Ils n'ont point oublié avec quelle humanité il les a traités, les soulageant dans leurs misères à ses propres fraix. On dit que l'Empereur l'a nommé général de cavalerie & inspecteur de tous les régimens de hussards.

L'Empereur a permis au général d'Ellrichshausen d'aller à Spa prendre les eaux pour le rétablissement de sa santé, & lui a assigné pour les fraix de son voyage la somme de 10 mille florins à prendre sur la caisse militaire. — Sa Maj. qui de son propre mouvement a nommé dernièrement Mr. le baron de Lehibach au poste de con-commissaire impérial à la diète de l'Empire, lui a fait présent d'un superbe attelage de che-

vaux

vaux choisis dans les écuries de la cour, pour lui donner un témoignage particulier du cas qu'elle fait de ses talens éprouvés dans plusieurs négociations qu'il a conduites avec la plus grande sagacité.

On croit que le différent survenu entre la France & l'Angleterre sera aussi vuïdé au congrès de Teschen, & qu'à cette fin, le chevalier Keith, ambassadeur de la Grande-Bretagne en cette cour, se rendra à Teschen. On attend, dit on, le retour du courier qui en avoit été envoyé à Pétersbourg pour publier la paix déjà conclue. Cependant les régimens commencent à rentrer dans leurs anciens quartiers, & incessamment on vendra les chevaux qui étoient employés au service de la poste de campagne.

Les militaires fourmillent en si grande quantité dans Prague, qu'indépendamment de ceux qui sont dans les casernes, il y en a dans chaque maison 10 jusqu'à 15 & même davantage. Il n'y a à la vérité que deux régimens Brissac & Bade-Dourlach avec quelques bataillons; mais les recrues y abondent extraordinairement : on les exerce tous les jours, & dès qu'elles sont formées aux premières manœuvres, on les fait passer à leurs régimens. Nos armées camperont avant de se séparer; ce qui se fait, dit-on, pour prévenir des maladies qui surviennent dans les lieux de cantonnement. Les régimens qui conservent encore leurs postes & qui sont en petit nombre, s'assembleront ces jours-ci au camp principal dans les environs d'Auflig.

Le Roi de Prusse fait la même chose à l'égard de son armée, partie entre Dresde & Koenigstein, partie entre Zittau & Budissin.

Malgré qu'on regarde la publication de la paix comme certaine, on ne discontinue point les préparatifs de guerre : on mande de Presbourg que le 4 avant midi, on en a fait partir un grand train d'artillerie que l'on a tiré de l'isle de Schutt, & qui passera par Vienne pour se rendre en Bohême : il s'y trouve un grand nombre de conducteurs & de chevaux. Cependant quelques régimens ont ordre de refluer pour les Païs-Bas, ce qui semble ne laisser aucun doute sur la paix.

La ville de Cassovie vient aussi d'éprouver le malheur aujourd'hui si commun des incendies. Le feu y prit le 25 Avril dans la cuisine des Franciscains. Le vent se trouvant heureusement au nord, détourna les flammes du corps de la ville, de sorte qu'il n'en fut brûlé qu'un coin, c'est à-dire, 20 maisons & 20 autres environ dans le fauxbourg en droite ligne du vent. La plus grande perte c'est la belle église & la tour des Franciscains, une partie du pensionnat des nobles, deux magasins pour les troupes &c. Le feu a pris pareillement à Patak & Perinska.

Le 19 Avril la république des lettres a fait une perte bien sensible dans la personne de l'abbé Joseph Heyrenbach, ci-devant Jésuite. L'étendue de ses connoissances dans plusieurs genres de littérature, sur-tout dans l'histoire

l'histoire du moyen âge , dans la diplomatie & autres sciences qui y ont rapport , les riches matériaux qu'il avoit recueillis pour divers ouvrages qu'on attendoit de sa plume , enfin les leçons qu'il a données pendant la guerre actuelle , le font regretter comme enlevé trop tôt de ce monde. La gazette impériale s'est exprimée en ces termes à cette occasion : " C'est avec le plus grand regret ,
 „ & avec des larmes d'amitié que nous annonçons au public que le 19 à six heures
 „ du soir le savant abbé Joseph Heyrenbach ,
 „ garde de la bibliothèque impériale & célèbre professeur en diplomatie , est mort
 „ d'une maladie de langueur âgé de 38 ans.
 „ Quelle perte pour la patrie , pour l'histoire & sur-tout pour la critique ! &c. „

AUGSBOURG (le 8 Mai.) Malgré le bruit général touchant la prochaine conclusion de la paix , il se trouve encore ici des personnes qui la révoquent en doute , & quoique le mouvement des troupes semblent confondre ce genre d'incrédulité , on ne peut encore rien dire de positif. Il est certain que les articles du traité qui ont paru dans certaines gazettes , sont absolument controuvés.

Le célèbre Mr. Gafner est mort le 4 Avril dernier. Sans rien décider sur la nature des guérisons qu'on lui a attribuées (a) , on peut

(a) On peut voir sur cette matière les Journ. du 15. Déc. 1777, p. 595. — 1. Avril 1778, p. 484, & autres là même.

assurer que c'étoit un homme de bien, un ecclésiastique plein de charité & de zèle, respectable par ses mœurs, sa piété, son déintéressement, & sur-tout par sa grande confiance dans l'adorable Nom du Sauveur du monde.

BRESLAU (*le 10 Mai.*) Le Roi a accordé l'Ordre pour le Mérite à Mr. de Glinsky, capitaine au régiment de Thuna. Il est déjà arrivé bien des bagages du Prince Henri, & on nomme les régimens que le Prince-royal de Prusse doit ramener de la Silésie.

Le traité de paix n'est pas encore devenu public, mais il le sera incessamment; il doit être publié le 12 à Teschen & le 16 en cette ville; d'autres avis remettent tout cela à des dates plus reculées. On croit que le Roi avant de retourner à Berlin, traversera une grande partie de la Silésie, de sorte qu'il ne pourra arriver dans sa résidence avant le 11 Juin & peut-être plus tard parce qu'il passera encore quelques jours à Charlottenbourg.

On a su que le prince d'Anhalt-Cœthen, général au service de France & propriétaire de la seigneurie de Plesz dans la Silésie-prussienne, étoit venu le 22 du mois dernier à Teschen pour y faire une visite aux ministres-plénipotentiaires, & qu'il en étoit parti deux jours après. On assure que la Russie s'est si vivement employée à Teschen en faveur du Duc de Deux-Ponts, qu'il pourroit se faire qu'il lui fût assigné un revenu annuel de plusieurs centaines de mille écus

sur la Baviere , s'il ne survient pas quelque opposition qui est fort apparente.

DRESDÆ (le 10 Mai.) Le public paroît s'impatienter au sujet de la paix qui tarde trop à son gré. Cependant le courier qui arriva de Teschen il y a trois jours & qui y a été ré-expédié , doit faire nécessairement accélérer les négociations. On compte tellement sur cette heureuse époque , que plusieurs de nos brigades d'artillerie reviennent avec leurs canons. Les Prussiens ont quitté Zittau & les frontieres vers la Bohême , qui sont actuellement garnies de troupes saxonnes. Plusieurs de leurs généraux retournent même dans leurs pays. Quoique cet électorat n'ait pas beaucoup souffert de cette dernière guerre , on est pourtant dans la joie de la voir finir. Il a été réglé que la publication de la paix se feroit sans beaucoup d'appareil , parce que d'un côté il n'y a pas eu une guerre formelle , & que de l'autre on est bien aise d'épargner aux sujets les frais qu'ils auroient pu faire à cette occasion ; ce qu'on ne pourra peut-être pas empêcher entièrement.

Il vient d'être publié dans toute la ville , que tous ceux qui ont à former quelques prétentions contre les officiers , commissaires & autres gens au service prussien , aient à les remettre par écrit dans le terme de huit jours à la régence , qui les fera paier sur le champ sans la moindre diminution. On assure que la même proclamation a eu lieu dans toutes les villes de cet électorat où il

se trouve des troupes prussiennes , & que ce sera la caisse militaire qui sera chargée de faire ces paiemens , dont le montant se retiendra sur les appointemens & solde de ceux qui auront contracté ces dettes.

On présume qu'encore cette année il y aura une assemblée-générale des états. On va mettre dans un état respectable la forteresse de Kœnigstein. Dès l'année dernière il fut grandement question de construire des places fortes dans l'électorat : aujourd'hui on prétend sçavoir que toutes les places frontières seront mises dans un tel état de défense & munies d'une si bonne garnison qu'elles pourront résister pour quelque tems à un ennemi qui voudroit y pénétrer.

MAYENCE (*le 5 Mai.*) Un exprès de Bamberg a apporté ici l'agréable nouvelle, que le choix unanime du chapitre de cette ville , pour en remplir le siège vacant par la mort du comte de Seinsheim , est tombé sur le baron François-Louis-Charles-Philippe Antoine d'Erthal , évêque-élu de Wurtzbourg & ci-devant co-commissaire de l'Empereur à la diète de l'Empire. Notre Electeur , son frere , a d'abord reçu les complimens à ce sujet. Pour témoigner sa joie à l'occasion d'un événement , auquel S. Alt. Electorale prend tant de part , elle a fait une grande promotion. Le général-major baron Clément-Auguste de Gymnich a été déclaré conseiller - privé , grand - maître d'artillerie , gouverneur de cette ville & forteresse , commandant en chef de toutes les troupes électorales ,

torales, & colonel-propriétaire du régiment vacant de Lamberg. Le général baron Gudenus a été déclaré vice-gouverneur & vice-commandant ; le baron de Coudenhoven lieutenant général & capitaine en chef des gardes, &c.

AIX-LA-CHAPELLE (*le 3 Mai.*) Notre vénérable magistrat a fait afficher un placard, en date du 26 Mars dernier, portant défense à tous les francs-maçons de tenir assemblée, & aux bourgeois de prêter leurs maisons à cet effet, sous peine de 100 & de 200 florins d'or pour la première & seconde fois, & de 300 pour la troisième fois. Le dénonciateur aura la moitié de l'amende, & son nom ne sera point connu. A cette occasion, la loge des francs-maçons d'Aix-la Chapelle s'est adressée à diverses loges du même ordre, pour implorer leur appui, & leur a écrit la lettre suivante, que nous rapportons pour la singularité du stile, sans nous permettre aucune réflexion (a).

(a) On en trouvera de tous les genres dans les Journaux du 15 Mars 1775, p. 406. — 1 Avril 1777, p. 529. — 1 Janvier 1779, p. 773 & autres citées là-même. Si je voulois réduire la chose à la plus grande simplicité, je la présenterois de manière à ne pouvoir offenser ni le pouvoir législatif de la ville d'Aix, ni la société des Freres-maçons. — Dans ces fortes d'occasions, on s'aigrit de part & d'autre par des injures réciproques, les esprits s'échauffent, & l'ordre public souffre infiniment de ce genre de fermentation. Mais il y a un moyen de concilier les

A la gloire du grand Architecte de l'univers.
Salut, force & union.

Très-vénérables & très-respectables freres.

“ La loge de la Constance, située à l'Orient d'Aix-la-Chapelle, a la faveur de supplier les respectables freres de la loge de . . . & de celle de . . . de vouloir bien lui accorder leur protection dans la malheureuse situation où elle se trouve „

parties, & d'éviter toute offense raisonnable. La société des francs-maçons est très-sage, & même très-humaine; soit : mais l'autorité souveraine de tel ou tel état, de telle ou telle ville, n'en veut pas. Il est incontestable que les freres ne doivent pas vouloir s'y établir, ni y persévérer... Les secrets de cette société sont des mysteres de charité & de vertu; soit encore : mais si l'état s'en défie, s'il en conçoit de l'inquiétude & de l'ombrage, s'il publie des loix proscriptives, n'est-il pas vrai qu'à ces loix un bon citoyen doit obéir ? Quel est le genre de société particulière, formée arbitrairement par des hommes privés, qui ait le droit de s'élever contre l'autorité souveraine ? ... Voilà le point de vue qui doit fixer la question ; les freres-maçons sont trop sensés pour n'en pas convenir. Que deviendrait l'ordre public, si des sociétés quelconques pouvoient braver les loix & les magistrats députés à leur conservation ? . . . Sans doute qu'après cela le tocin, qu'on dit avoir été sonné par les freres d'Aix pour animer toutes les loges de l'Europe, pour appeler à leur secours des autorités étrangères, doit être regardé comme un conte populaire ; je ne puis en juger autrement, si je considère les freres comme de bons & loyaux citoyens.

“ Le pere Louis Greineman, dominicain, natif de Mayence, actuellement lecteur de théologie dans le couvent des Dominicains de cette ville, a, pendant le carême dernier, prêché contre les francs-maçons de cette ville & leur institut; il a dit que les maçons avoient un pacte entre eux, d'où il pourroit résulter les suites les plus dangereuses, tant pour la religion que pour l'état; il se flattoit de connoître tous les maçons de cette ville, & de sçavoir de bonne part qu'il y avoit des personnes de la régence dans la société; il a dit à ce sujet : comment voulez-vous, mes chers auditeurs, que la justice soit administrée par de pareils membres? . . . Le prédicateur alla jusqu'à dire que les maçons n'étoient que des frippons, qui faisoient un serment à leur réception, semblable à celui que prêterent les voleurs qui ont été pendus dans le païs de Rolduc & Faulcaumont. Le magistrat de cette ville fit publier, le 26 Mars dernier, un décret par lequel il rappelle l'excommunication lancée contre les francs-maçons, & inflige une peine de 100 florins d'or pour la premiere fois, 200 pour la seconde, & 300, ainsi que le bannissement pour la troisieme fois, contre ceux qui donneront asile ou permettront de tenir loge chez eux, offrant de céder la moitié de l'amende à celui qui viendra déclarer une pareille assemblée, sous promesse de taire son nom. Le révérend pere dominicain, après avoir beaucoup loué le magistrat de ces sages précautions pour exterminer les maçons, s'est énoncé en ces propres

pres termes dans son dernier sermon : Vous, maçons, avant-coureurs de l'antechrist, vous avez déjà été chassés d'un endroit à l'autre de cette ville ; & vous le ferez encore. Quel parti vous reste-t-il ? Où irez vous ? à Baby-lone. Aiant réussi à engager le magistrat à agir contre les maçons , il a invité le peuple à son secours , en le conjurant de l'aider à exterminer cette maudite race. Cette invitation a produit l'effet qu'il s'en étoit promis ; quelques freres aiant déjà été insultés dans les rues , quoique légèrement ; ce qui est cause que nous ne pouvons sortir que rarement , de peur de donner pleine carrière à un peuple rempli de bonne volonté pour le mal. Il a fini par dire que Sodome & Gomorrhe avoient été punies par une pluie de feu ; & vous, maçons, voilà le sort qui vous attend , a-t-il ajouté. Le pere Schuff, capucin , prédicateur de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle , prêcha aussi le 11 Avril contre les malheureux freres ; il débuta par les nommer impies ; il exhorta tous les bons chrétiens à les regarder comme des païens & des publicains , parce qu'ils se sont attiré par leur méchanceté & leurs as-semblées diaboliques l'excommunication. Enfin il exhorte tous les curés , vicaires & confes-seurs à refuser les sacremens à tous les maçons , sous quelque prétexte qu'ils puissent les demander. Jugez , très-respectables freres , de notre triste situation ; si ces moines continuent à prêcher , nous risquons tous d'être assassinés ; nous avons recours à vous , chers freres ; il n'y a absolument que vos bons offices qui puis-sent

1. Juin 1779.

229

*sent nous-zirer de l'angoisse où nous sommes.
Vos cœurs compatissans & votre zèle pour
l'art royal nous autorisent à espérer que vous
voudrez bien joindre vos prières aux nôtres,
pour que . . . nous accorde sa protection.
Dans cette douce attente, nous avons la fa-
veur d'être, par le N. D. V. O. (nombre
de votre Orient) & par les honneurs que
vous méritez „,*

Vos affectionnés freres &c.

*Très-vénérables & très-respectables freres.
De la loge de la Constance, à Aix-la-Cha-
pelle, ce 13 Avril 1779.*

F R A N C E.

PARIS (le 15 Mai.) Le 28 Avril il a été rendu un nouvel arrêt du conseil d'état, contenant un nouveau tarif, relativement aux denrées & aux productions que les sujets de la république des Provinces-unies feront entrer dans les ports du royaume. Cet arrêt est de la teneur suivante.

Le Roi ayant déclaré, par l'arrêt de son conseil du 14 Janvier, concernant le commerce & la navigation des sujets de la république des Provinces unies des Pays-Bas, „ que Sa Maj. feroit „ publier incessamment un nouveau tarif, relative- „ ment aux denrées & aux productions des manu- „ factures desdits sujets „. S. M. a considéré, que la maniere la plus simple de former ce tarif étoit d'imposer uniformément lesdites denrées & productions à quinze pour cent de leur valeur, outre les droits ordinaires ; & voulant sur ce faire connoître ses intentions : Oûi le rapport du sieur Moreau de Beaumont, conseiller d'état ordinaire & au conseil

royal des finances, le Roi, étant en son conseil, a ordonné & ordonne ce qui suit.

Art. I. A compter du 1. Mai 1779 les denrées & objets du crû, de la pêche, des fabriques & commerce des sujets de la république des Provinces-unies des Pays-Bas, payeront à leur entrée dans tous les ports du royaume, outre & par dessus les droits actuellement existans, quinze pour cent de leur valeur.

II. Lesdits droits actuellement existans, & les quinze pour cent de la valeur des denrées & marchandises ci-dessus, seront perçus, même en tems de foire, & à leur entrée dans les ports, des villes réputées étrangères.

III. Excepte néanmoins S. M. des dispositions du présent arrêt les drogues propres à la teinture, la garance, les chanvres en masse, les laines non filées, les suifs & les soudes, l'arcanson ou poix résine, le brai, goudron, les mâts & bois propres à la construction, & les cordages, lesquels continueront d'être traités comme par le passé.

IV. Les habitans des villes d'Amsterdam & de Haerlem jouiront aussi des exemptions & faveurs, dont ils ont joui jusqu'à présent sur les objets de leur crû, pêche, fabrique & commerce; à la charge néanmoins de constater, par un certificat du commissaire de la marine à Amsterdam, que lesdits objets proviennent réellement de leur crû, pêche, fabrique & commerce. Mande & enjoint S. M. aux sieurs intendans & commissaires départis dans les provinces de tenir la main à l'exécution du présent arrêt.

Fait au conseil d'état du Roi, S. M. y étant, tenu à Marly le 27 Avril 1779.

(Signé)

De SARTINE.

Lettres patentes du Roi, portant ratification d'une convention pour l'abolition du droit d'aubaine entre la France & les états de la Reine de Portugal & des Algarves: données à Versailles le 8 Novembre 1778, & registrées en parlement le 23 Avril 1779.